la Renaissance du Loir&Cher

RL&C

3 784064 501709 >

13 NOVEMBRE 2026 - N° 3329 - 1,70 € - LAB2, 5 rue R. Garros, 41000 BLOIS - 02 54 78 12 44 - larenaissanceduloiretcher.fr

Petite martyre de l'A10

Au procès, la loi du silence

>> lire pages 2 à 4



Méryl SERTHELON

RL&C

Cancer pédiatrique

Continuer ce que Laura a commencé

>> lire en page 6

RL&C

Culture

Ernst et Calder dans une double exposition

>> lire en page 8

RL&C

Sambin

Des collégiens découvrent les traditions solognotes

>> lire en page 12

RL&C

Romorantinais

Face au défi de la renaissance industrielle

>> lire en page 13

Inondations

Loire : comprendre les crues



Un Français sur quatre vit aujourd'hui en zone inondable. Depuis 1994, un vaste programme permet d'entretenir la Loire pour prévenir les crues dévastatrices tout en préservant un écosystème fragile.

>> lire en page 5

Épopée royale

Sport, patrimoine et solidarité



Le 21 novembre, plus de 3.000 amoureux de la course à pied se retrouveront à l'occasion d'une Épopée royale entre les châteaux de Villandry et de Blois. Une première édition qui se veut aussi solidaire.

>> lire en page 7

Coup de projecteur



Samedi 14, M6, 21h10

BILLET

LES CAUSES ET LES EFFETS

Comme il fallait s'y attendre, Donald Trump a reçu une gifle électorale. C'est vrai que la règle habituelle veut que les présidents américains en exercice perdent les élections législatives de mi-mandat. Il y a eu bien sûr des exceptions, dont la plus notable fut celle de George W. Bush en 2002, alors que ce locataire de la Maison Blanche n'était pas le plus populaire qu'on y ait connu. Mais le 11-septembre était passé par là. Bref, pour l'incroyable Trump, comme on disait naguère au cinéma « l'incroyable Hulk », la déroute est à la mesure de l'invraisemblable charivari que le milliardaire corrompu a provoqué dans son pays et dans le monde.

Inutile d'aller chercher dans le résultat du 3 novembre des causes très compliquées. Certes, les candidats démocrates ont (enfin) mis en veilleuse leurs obsessions sociétales et civilisationnelles qui avait valu sa cuisante défaite à leur candidate Kamala Harris en novembre 2024. Le « wokisme », apparemment, c'est bon pour les campus universitaires mais pas très porteur dans la vraie vie. Par ailleurs, les républicains, ou du moins ce qu'il en reste, ont tenté de secouer le joug trumpien et de se démarquer du président sans le dire, de reprendre sa rhétorique sans insister... Ils ont en d'autres termes tenté d'exister face aux citoyens.

Peine perdue pour eux : le portefeuille a parlé. Les Américains, après des mois de déferlante ahurissante, sont revenus à la seule chose qui compte : leurs fins de mois. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que celles-ci sont calamiteuses : au lieu de la paix et de la prospérité pour tous, au lieu d'un pouvoir d'achat amélioré et d'un âge d'or inouï, les électeurs du pays ont les poches vides dans une nation au bord de la crise de nerf. La conséquence ne s'est pas fait attendre : ils ont plébiscité les anti-Trump sans se préoccuper du chaos qui règne au Parti démocrate ni de leurs programmes souvent incompréhensibles et parfois contradictoires. Tout sauf Trump, voilà le message pour sortir du cauchemar dans lequel ce demi-psychopathe les a entraînés.

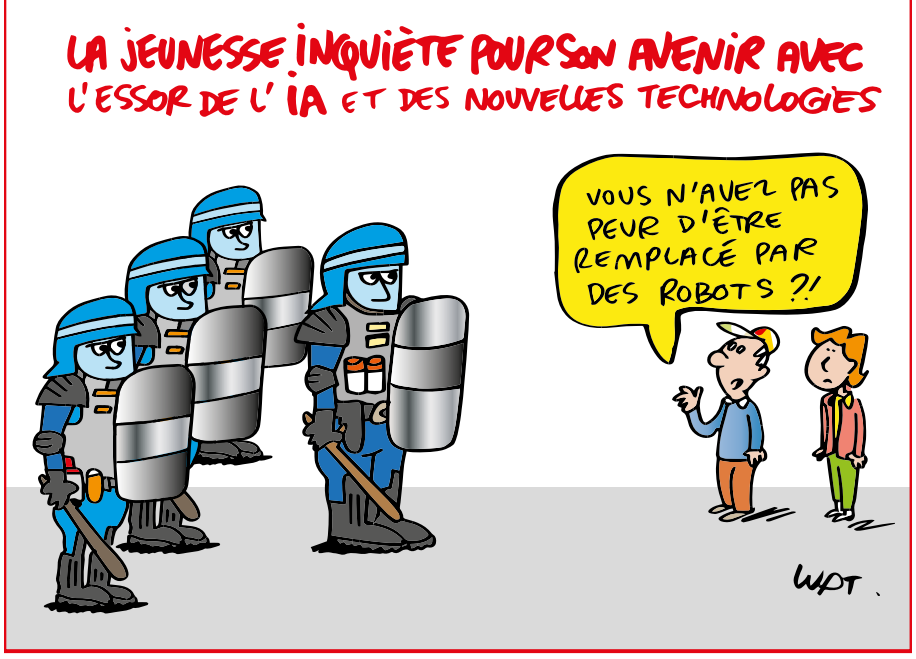
Mêmes causes mêmes effets : un peu partout dans les pays occidentaux ou, de manière plus improbable, dans des nations inattendues comme l'Inde, le Kenya ou l'Albanie, la faiblesse de gouvernements qui préfèrent la schlague au dialogue, la corruption éhontée des élites, l'abandon de la jeunesse à ses peurs, ses frustrations, ses échecs annoncés, la concentration de la fortune financière dans les mains d'oligarchies arrogantes et sans limites et, au bout du compte, l'épuisement d'un système socio-économique maintenu sous perfusion comme en France, conduisent à la révolte. On peut s'interroger à perte de vue sur un phénomène qui transcende les frontières, mais il faut garder à l'esprit que la Terre est devenu le petit village que prédisait le philosophe Marshall McLuhan il y plus de soixante ans.

Devant les enjeux qui sont là et dont la jeunesse a compris qu'ils étaient planétaires, la révolte gronde. Et cette révolte-là, on ne peut pas la faire taire en ouvrant le carnet de chèques: non seulement elle est trop multiforme mais surtout il n'y a plus d'argent. De ce point de vue la France est sans doute la plus mal lotie de toutes les nations développées, par la faute d'une classe politique aveugle et irresponsable depuis des décennies. Le gouvernement a beau jeu de dénoncer « l'hystérisation » du débat et la récupération éhontée de toutes les exaspérations à laquelle se livrent les partis extrêmes. Mais qui est responsable, qui est à l'origine de cette colère qui explose chez les jeunes, les vieux, les salariés, les indépendants, les fonctionnaires et tous les autres ?

Les six mois qui viennent vont être longs. Très longs.

Bernard VALETES

Coup de crayon



Martyre de l'A10 : la loi du silence

À l'issue de la deuxième semaine du procès des parents de la petite martyre de l'A10, les interrogatoires des accusés Ahmed Touloub et Halima El Bakhti étaient attendus. En amont, expertises psychologiques, psychiatriques et enquêtes de personnalité ont permis de mieux connaître le profil des accusés.



Chaque jour, la file de visiteurs s'allonge un peu plus.

Méryl SERTHELON

Depuis ce lundi 2 novembre, la cour d'assises de Loir-et-Cher juge les parents d'Inass Touloub, Ahmed Touloub et Halima El Bakhti. Jusqu'en 2018 et leur identification, cette petite fille n'avait pas d'identité. Ni nom, ni prénom. En Loir-et-Cher plus qu'ailleurs, là où son corps a été découvert le 11 août 1987, elle est restée « *la petite martyre de l'A10* ».

Depuis lundi donc, témoins et experts se succèdent à la barre pour éclairer les débats et comprendre ce qui s'est passé : Frédéric Laujon avait 21 ans à l'époque des faits. Saisonnier pour Cofiroute, c'est lui qui a fait la macabre découverte au bord de l'autoroute A10 à hauteur de la commune de Suèvres. Plusieurs enquêteurs de la Section de recherche d'Orléans qui se sont relayés depuis 1987 ont raconté leurs investigations auprès de voisins, de médecins qui ont côtoyé la famille au gré de leurs lieux de résidence à Vitry-sur-Seine, Puteaux puis Villers-Cotterêts. Ils sont peu nombreux, trop peu selon la défense – les avocats Me Camille Radot pour elle et Frank Berton et Yasmina Belmokhtar pour lui – qui s'étonne notamment de ne pas voir apparaître de témoignages d'instituteurs ou de professionnels de la Protection maternelle et infantile dans ce dossier.

Près de quarante ans après les faits, les enquêteurs n'ont pas oublié *« ce petit visage »*, aussi marqué que marquant. Jamais dans leur carrière ils n'ont vu ça. Rémy Maunier qui était chef de la Section de recherches (SR) d'Orléans à l'époque, a avoué devant la cour s'être beaucoup remis en question, cherchant ce qu'il avait pu *« oublier ou laisser passer. Quand l'affaire a été résolue, je n'ai pas pensé aux auteurs mais au nom qu'il y aurait sur la tombe. »*

Description d'une « *agonie* »

Ces premiers jours ont également été consacrés aux blessures constatées sur le corps de la fillette de quatre ans. Des fractures, des brûlures, des morsures… Au point de devoir retoucher la photo qui sera diffusée pour espérer permettre son identification. Là aussi, des experts sont intervenus, radiologue, médecin-légiste et experts en odontologie pour mettre en évidence la maltraitance subie par Inass les mois, les semaines, les jours et même les heures qui ont précédé son décès ; *« une agonie »* selon le professeure Saint-Martin, cheffe de l'Institut médico-légal de Tours. Des mots et des photos insoutenables pour tout le monde. Si Ahmed Touloub s'est recroquevillé pendant leurs projections, Halima El Bakhti s'y est confrontée. Choc émotionnel ou raison de santé, l'accusée a fait un malaise à l'issue de l'intervention du professeure Saint-Martin.

Un public assidu

Et dès le lendemain, le 4e jour d'audience, la file consacrée au public s'est allongée chaque jour un peu plus. Une majorité de femmes dont certaines ont fait des centaines de kilomètres pour être là. D'autres viennent chaque jour depuis le début. Ce couple de Tour-en-Sologne qui suit l'affaire depuis la découverte du corps en 1987 et qui n'hésite pas à se lever à 5h30 du matin pour avoir une place dans la salle. Lui se souvient de la photo de la petite fille accrochée à la gendarmerie pendant plus de trente ans. Une Blésoise fait aussi la queue inlassablement chaque matin et chaque soir pendant deux heures pour suivre les débats d'une affaire qui touche la région et qui la *« touche »* tout court. Elle qui s'est déjà rendue sur la tombe d'Inass à Suèvres espère qu'elle restera ici.

Dans l'assistance chaque jour également, des élus, anciens élus et habitants de Suèvres suivent attentivement les débats pour savoir ce qui est arrivé à la petite dont ils entretiennent la mémoire depuis cette année 1987. Sans certitude de l'obtenir. Car jusqu'ici, les deux accusés sont peu loquaces. Leur âge et leur santé n'arrangent rien. Chaque jour, les avocats soulèvent la question : la santé des accusés permet-elle la poursuite de ce procès ? alors que la cliente de Me Radot *« s'est écroulée »* au 3e jour.

Halima El Bakhti a tout de même été entendue, n'avouant pas clairement les sévices sur sa fille Inass, reconnaissant la gifler et la taper (lire en page 3). Elle devait de nouveau être interrogée ce jeudi 5 novembre alors que nous bouclons cette édition. Tout comme Ahmed Touloub.

Suivront les plaidoiries des parties, des réquisitions du ministère public et de la défense pour un verdict attendu mardi 17 novembre (à lire dans notre édition du 20 novembre).

En parallèle, les expertises psychologiques, psychiatriques et les enquêtes de personnalité ont permis de mieux cerner les deux accusés (lire en page 3). Malgré tout, le huis clos décidé pour l'audition des enfants du couple – à laquelle seule Imane, l'aînée de la fratrie, s'est présentée – maintient pour l'heure un peu plus les questions qui entourent un lourd secret familial.

Méryl SERTHELON

Renaissance du Loir&Cher

5 rue Roland Garros - LAB2 - Bureau n°9, 41000 BLOIS

Société nouvelle Courrier français : SARL 99 ans - Cap. 100.000 € - 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS BLOIS 596 520 528.

RÉDACTION · redaction41@larenaissance-41.com - 02 54 78 12 44
Directeur de la publication : Vincent David - **Rédacteur en chef :** Jean-Christophe Giret
Chef d'édition : Méryl Serthelon - **Journaliste :** Laurence Richer.

PUBLICITÉ · m.moreau@larenaissance-41.com - 06 61 65 04 50
Chargée des ventes : Martine Moreau.

ANNONCES LÉGALES · annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24

ABONNEMENT - DIFFUSION · abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) : 70 € / **Numérique 1 an :** 48 €. (prix T.T.C. au taux de 2,10 %)

IMPRIMERIE · **La Nouvelle République :** 232 avenue Grammont, 37000 TOURS.

CPPAP : 1127 C 81111 - **ISSN :** 0751-5146 - Dépôt légal à parution.

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Origine principale du papier France. Taux de fibres recyclées sup.ou égal à 50% Eutrophisation (pâte et papier) : Ptot moyen à 0.014 kg/tonne.

votre journal BAC DE TRI

PEFC 10-31-3409

Petite martyre de l'A10 : la mère d'Inass reconnaît les gifles mais tait les morsures

Halima El Bakhti est jugée pour actes de torture et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur sa fille Inass, décédée le 11 août 1987. Interrogée par la cour d'assises de Loir-et-Cher, elle a reconnu des gifles mais pas les sévices constatés sur la fillette lors de la découverte de son corps.

Sur le corps d'Inass Touloub, âgée de quatre ans au moment de sa mort en août 1987, on retrouve *« l'ensemble des lésions qui existent en médecine légale »*. Voilà ce qu'a décrit la professeure Pauline Saint-Martin, qui dirige l'Institut médico-légal de Tours, devant la cour d'assises de Loir-et-Cher la semaine dernière.

Malgré les explications décrivant *« l'agonie »* de la fillette et les photos auxquelles Halima El Bakhti s'est confrontée, elle n'a pas été au bout des aveux lors de son interrogatoire.

Dès le départ, lorsque la présidente Audrey Debeugny lui a demandé si elle serait en mesure de répondre, l'accusée a simplement répondu : *« Je ne sais pas madame. »*

Alors c'est à travers des photos que la cour a abordé Halima El Bakhti, 72 ans. Une photo à la plage au Maroc d'abord, sur laquelle elle identifie sa mère, sa sœur, ses filles et Anouar. Puis un album où l'on voit surtout *« la petite Nour »*, la fille d'Imane et la petite fille de l'accusée dans la maison de Villers-Cotterêts.

Puis la question ouverte de la présidente : *« Qu'est-ce que vous pouvez nous dire ? »*

« Je ne sais pas ce qui se passe entre ma fille et moi. Pourquoi il y avait un obstacle. Pourquoi… c'était très, très, très dur », a-t-elle répondu. Des interrogations, plus que des réponses, qui sont revenues plusieurs fois au cours de l'interrogatoire.

« Elle n'a pas accepté de s'éloigner de là où elle était habituée, de la maison où elle a ouvert les yeux. C'était étrange pour elle comme pour moi avant. » Halima El Bakhti a alors expliqué à la cour être elle aussi passée *« d'une vie à l'autre »* en quittant le Maroc pour la France, en quittant son travail d'institutrice pour aider son mari dans son commerce et s'occuper de leurs enfants. *« On m'a pris ma vie, on m'a renversée du haut en bas. »*

La rancœur est palpable envers le père de ses enfants dont elle est séparée depuis les années 2010-2011 et à qui elle reproche aussi de ne pas avoir protégé leur fille.

« Un obstacle entre elle et moi »

Puis elle a raconté la naissance d'Inass au Maroc, à l'aube du 3 juillet 1983, se souvenant avoir vu *« ses petits pieds et ses petits doigts »*. Un bonheur de courte durée puisque le nouveau-né lui est retiré pendant trois jours sans qu'elle puisse apporter plus d'explications. Une deuxième séparation beaucoup plus longue intervient peu de temps après lorsqu'Halima El Bakhti est rentrée en France avec ses deux filles aînées, laissant Inass à sa mère. À la demande de son mari selon elle. Une version qu'Ahmed Touloub conteste.

Ce n'est qu'un an après environ qu'elle retourne au Maroc chercher Inass. Si tout se passe bien en présence de la grand-mère, rien ne va plus une fois seule avec sa fille. *« C'était coupé entre ma fille et moi »*, répète-t-elle avant d'avouer *« je la giflais, je ne m'en occupe pas tellement. Elle ne m'accepte pas, je ne l'accepte pas […] c'était très, très dur pour elle comme pour moi. »*

Inass pleure, crie, ne veut pas manger, se laver, ni jouer. Elle décrit une enfant qui *« ne veut rien et qui reste dans son petit coin »*. Alors, sans savoir pourquoi, elle tape, elle tape sa fille mais jamais ne reconnaît les morsures, déclarant ne pas se souvenir.

Une *« période noire »* pendant laquelle elle confie *« abandonner »* Inass et même éviter de lui faire face.

On comprend qu'Inass ne verra ni instituteur, ni médecin, qu'elle ne sortait jamais du logement de 20 m².

Face à l'énumération des blessures, tant anciennes que récentes, elle est *« étonnée »*, trouve ça *« affreux »*. Sans jamais admettre en être la cause. *« Vous avez compris de quoi elle est morte et pourquoi ? »* lance la présidente. *« Elle était fatiguée, elle ne mangeait pas bien, elle était très fatiguée. »* La présidente insiste : « Elle est morte des violences répétées qu'elle a subies, de maltraitance chronique, pas d'un coup spécialement, pas d'une chute dans l'escalier. » Halima El Bakhti répond que *« ça s'est aggravé entre elle et moi, on s'éloigne »*.

La nuit du 10 au 11 août 1987

Halima El Bakhti dit avoir espéré que la situation s'arrangerait quand elle n'a fait qu'empirer et que le couple n'a pas su trouver de solution jusqu'à la nuit du 10 au 11 août 1987, date à laquelle le corps d'Inass a été retrouvé au bord de l'autoroute A10 à hauteur de Suèvres.



Méryl SERTHELON

D'après son récit, la famille a pris la route depuis leur appartement de Puteaux en direction du Maroc. À l'arrière du véhicule, Inass aurait posé sa tête sur les genoux de sa mère qui aurait constaté qu'elle ne bougeait plus. *« Il s'est arrêté, il est venu voir et il a dit qu'elle était morte. Il a ouvert le coffre, il a pris une couverture, l'a mise dedans et est parti la poser par terre à côté de là où on s'était arrêté sur le gazon. »*

Une fois au Maroc, ils auraient expliqué avoir confié Inass. *« Quand ma petite est morte, moi aussi je suis morte »*, a déclaré l'accusée qui n'a cessé de rappeler qu'elle ne se souvenait pas des sévices, des actes de tortures et de barbarie pour lesquels elle comparaît actuellement devant la cour d'assises de Loir-et-Cher.

Halima El Bakhti et Ahmed Touloub devaient être entendus par la cour ce jeudi 12 novembre. Suivront les plaidoiries des parties civiles, les réquisitoires du ministère public et de la défense pour un verdict attendu mardi 17 novembre[1].

Méryl SERTHELON

1) À lire dans notre édition du 20 novembre et sur le site Internet de La Renaissance du Loir-et-Cher.

Un père qui regrette sa lâcheté

En début de semaine, l'expertise psychologique et psychiatrique ainsi que l'enquête de personnalité d'Ahmed Touloub ont permis de mieux cerner qui était le père d'Inass, accusé de complicité devant la cour d'assises de Loir-et-Cher.

« État de tristesse » et *« allure de vieillard »* aujourd'hui comme il y a huit ans.

L'expertise psychologique et psychiatrique d'Ahmed Touloub a été réalisée début novembre 2018 alors que l'homme de 66 ans à l'époque était détenu à la maison d'arrêt de Blois.

Au début de la deuxième semaine du procès dans lequel le père d'Inass est jugé pour complicité des actes de torture et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner, les experts, Sam Hamidi et Roland Coutanceau, ont dépeint un mari dominé par son épouse Halima El Bakhti qu'il a quittée en 2010 aux 19 ans du cadet de la fratrie de sept enfants.

Aucun trouble

Travaillant beaucoup, il voyait peu ses enfants mais décrit toutefois de bonnes relations avec eux. En revanche, la relation avec Halima El Bakhti est complexe. Il l'a décrite comme violente avec lui, avec les enfants, notamment les filles. Alors qu'il constate les sévices sur Inass, il ne pose pas plus de questions et soigne les plaies comme il peut.

S'il n'admet aucune implication directe dans ce qui est arrivé à sa fille, il se dit *« lâche »* de n'avoir rien dit.

Jusqu'à son interpellation en juin 2018, il aurait porté ce fardeau. Il aurait exprimé lors de son expertise ne pas avoir eu le courage d'aller voir la police. Par peur aussi. Peur de sa femme, peur d'un placement de ses enfants.

Aucun trouble mental ni de la personnalité ne s'est révélé lors de l'expertise qui conclut à une personnalité *« sans aspérités et sans névroses »*.

Un mari soumis ?

L'enquête de personnalité a été faite début 2022 par le Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes (SCJE). Spontanément, l'accusé a raconté son enfance passée au Maroc ainsi que sept ans en Algérie. Depuis toujours, la vie d'Ahmed Touloub tourne autour du travail et de la famille. Il se marie une première fois en 1973, une union arrangée de laquelle naît une fille élevée par ses grands-parents paternels. Une union qui prend fin lors de sa rencontre avec Halima El Bakhti qu'il épouse par amour en 1976.

Mais très vite la relation devient complexe pour Ahmed Touloub. Arrivé en 1980 en France, le travail a à nouveau pris beaucoup de place, notamment pour offrir à ses enfants la possibilité d'étudier. C'est aussi pour eux qu'il serait resté auprès de son épouse jusqu'en 2010.



Ahmed Touloub a 74 ans aujourd'hui.

Méryl SERTHELON

Des années de soumission selon lui, marquées par des violences psychologiques, physiques et sexuelles.

« Lâche, soumis, désincarné, pas heureux, pas passionné », sont les mots choisis par l'enquêteur pour décrire Ahmed Touloub qui se présente *« comme un époux, un père mais rarement seul »*.

Méryl SERTHELON

Où trouver
LA RENAISSANCE DU LOIR-ET-CHER ?

Rendez-vous sur :
LARENAISSANCEDULOIRETCHER.FR

Pour trouver le point de vente le plus proche de chez vous !

La RLC Renaissance du Loir&Cher
POUR LES LOCAVORES DE L'INFO

Plusieurs facteurs pour comprendre le passage à l'acte d'Halima El Bakhti

Plusieurs expertises psychologiques, psychiatriques ainsi qu'une enquête de personnalité ont été réalisées auprès d'Halima El Bakhti depuis son interpellation en juin 2018. Des éléments éclairants pour comprendre l'incompréhensible.

Être un monstre ou avoir un trouble de la personnalité sont les premières raisons qui viennent à tout un chacun pour « expliquer » les sévices commis sur Inass. Les photos parlent d'elles-mêmes. Pourtant, ce serait bien trop facile de s'arrêter là.

Halima El Bakhti a été expertisée à plusieurs reprises, dont la première fois le 28 octobre 2018, moins de quatre mois après son placement en détention au centre d'Orléans-Saran. Le psychologue Sam Hamidi et le psychiatre Roland Coutenceau sont frappés par la *« rumination, la répétition et le repli sur soi »* de l'accusée. En janvier 2019, lors d'une seconde expertise, sa posture est différente, toujours triste mais moins repliée sur elle-même, un sentiment de culpabilité est palpable. Elle explique notamment penser qu'Inass vomissait volontairement. Si elle reconnaît les cris et les gifles, Halima El Bakhti dit avoir oublié les morsures (lire en page 3). Aînée d'une fratrie de 12 enfants, elle affirme avoir de bonnes relations avec ses frères et sœurs ainsi qu'avec ses parents. Elle raconte une enfance heureuse, voire idéale.

Sentiments de rejet et de persécution

L'expertise ne révèle pas de pathologie mentale mais met en évidence des troubles de la personnalité d'une certaine sévérité. Selon le Dr Coutanceau, plusieurs facteurs permettent de comprendre le passage à l'acte : une dépression chronique, un vécu persécutif, l'absence d'ancrage dans sa relation avec sa fille après la naissance d'Inass. *« Elle a vécu un rejet affectif de la petite fille qui s'est attachée à sa grand-mère. On ne peut pas penser rationnellement qu'un si petit enfant se fait vomir exprès, c'est subjectif et persécutif, typique des situations de maltraitance sur des enfants très jeunes. Elle est énervée car l'enfant le fait exprès, cela explique le début de la violence, puis hélas, il y a une habituation à la violence. »* L'expert pense que l'accusée se souvient de tout mais qu'elle s'est murée dans un *« stratagème de mensonge qui a fonctionné »*. Quant aux regrets éprouvés, on ne peut en parler qu'indirectement, *« par télescopage. Elle ne peut pas dire qu'elle regrette puisqu'elle ne reconnaît pas les faits. »*

Et puis, il y a eu la question des sévices que l'accusée elle-même aurait subis dans son enfance. Elle aussi maltraitée ? Elle aussi martyre ? *« Non »* selon elle. *« Jamais »*, assure-t-elle à la présidente de la cour, Audrey Debeugny. Mais les bribes de déclaration de son mari et de ses enfants lues à l'audience semblent dire le contraire. Ils décrivent des coups de crochet de boucher, des brûlures de cigarettes qui ont laissé des traces sur le corps d'Halima El Bakhti. Ils décrivent aussi des crises tournées contre elle, autant que vers les autres.



L'accusée a été prise à partie le premier jour d'audience. Méryl SERTHELON

Un « accordage » impossible

En 2021, une contre-expertise est demandée par le juge d'instruction. Elle a été réalisée par le Dr Dominique Provost, pédopsychiatre et le Dr Valérie Ritzenthaler, psychologue clinicienne. Eux décèlent une blessure vive liée à la vie qu'elle a eue et celle qu'elle aurait aimé avoir au Maroc. Et notent l'enchaînement des grossesses qui se traduit par un épuisement physique et psychique.

Pour eux aussi les différentes séparations et *« abandons »* entre Inass et sa mère ont joué un rôle majeur dans la suite des événements, notamment sur le comportement de la fillette à son retour en France dont la détresse a pu se manifester par des pleurs, les troubles alimentaires rendant l'*« accordage »*[1] très difficile et *« tout s'est cristallisé autour de cette petite fille »*.

La même année, un enquêteur de personnalité a tenté de rencontrer Halima El Bakhti. Tenté car le contact a été très difficile selon Paul Loali qui n'a réussi à obtenir qu'un bref échange d'une heure trente qui s'est déroulé chez Anis Touloub où l'accusée vivait à ce moment-là. C'est donc sur les éléments issus du dossier administratif obtenu auprès de la Préfecture de l'Aisne qu'il fonde son rapport. Là encore, ressortent l'envie d'Halima El Bakhti de faire des études supérieures au Maroc et ses aspirations avortées.

« Éclairer n'est pas excuser »

Sollicité par Me Camille Radot, l'avocat d'Halima El Bakhti, le Dr Daniel Zagury aussi a rencontré l'accusée lors d'une expertise réalisée plus récemment, le 22 juin 2026. *« Le psychiatre doit aider la cour à penser et mettre en évidence les mécanismes psychiques qui éclairent de tels actes abominables. Éclairer n'est pas excuser »*, a-t-il déclaré en préambule.

Pour lui, le récit biographique de l'enfance de l'accusée est dominé par une *« idéalisation forcenée qui sauvegarde le sujet contre une destructivité qui le ferait s'effondrer. La mère est tout pour son enfant. Il est insupportable d'admettre qu'elle ne l'aime pas et encore plus qu'elle le maltraite. Sa négation témoigne de la nécessité psychique de récuser ce dont elle a été victime enfant. »*

Il remarque le clivage entre le bon et le mauvais, *« six de ses enfants étaient bons, Inass était mauvaise »*, qui par son rejet aurait ravivé le gouffre de la propre enfance de sa mère.

« Coincés dans une nuit de 40 ans »

Le même jour, il a rencontré l'un des fils du couple Touloub qui a préféré garder l'anonymat. Il aura une phrase forte à propos de ses parents *« coincés dans une nuit de 40 ans »*. À propos de la fratrie aussi qui aurait appris l'existence d'Inass lors de l'interpellation de leurs parents. *« J'avais des hurlements dans la tête »*, souffle-t-il à l'expert. L'impact est immense sur ces enfants tiraillés entre un lourd secret de famille et leur profond attachement à leurs parents ; partagés entre une mère pouvant être aimante et protectrice mais aussi empreinte de crises et destructrice, surtout avec les trois filles, surtout avec Inass à qui elle a fait *« ce qu'elle aurait voulu faire à sa mère »*.

Altération du discernement ?

Dans leurs différentes expertises réalisées entre 2018 et 2026, les professionnels se rejoignent sur différents points, notamment sur les facteurs multiples qui peuvent éclairer les actes commis sur Inass Touloub. En revanche, tous ne sont pas d'accord sur la question de l'altération du discernement. Pourtant, comme l'a rappelé son conseil Me Radot, l'enjeu est de taille. Si l'altération du discernement était retenue par la cour, la peine encourue est réduite d'un tiers[2].

Méryl SERTHELON

1) L'accordage mère-bébé désigne la capacité de la mère à capter, interpréter et répondre de façon harmonieuse aux états émotionnels et corporels de son bébé.

2) La peine est ramenée à 30 ans en cas de réclusion criminelle à perpétuité.

Hors-série
RENAISSANCES

Val de Loire mystérieux,
peuplé de secrets et d'histoires...

USSÉ
Le château de la Belle au Bois dormant

LOCHES
La forêt des légendes

DE CHINON À ORLÉANS
Jeanne d'Arc, quand l'Histoire devient légende

BLOIS
Des dragons arrivés comme par magie

SOLOGNE ET BERRY
Sorcières et jeteurs de sort



RETROUVEZ-LE PRÈS DE CHEZ VOUS

Rendez-vous sur notre site internet :
larenaissanceduloiretcher.fr

Renaissance du Loir&Cher
La Renaissance Lochoise

Loire : comprendre les crues et les actions menées pour les prévenir

Un Français sur quatre vit aujourd'hui en zone inondable. Depuis 1994, un vaste programme permet d'entretenir la Loire pour prévenir les crues dévastatrices tout en préservant un écosystème fragile.



Cyane Germond sensibilise le public au patrimoine ligérien tout au long de l'année.

Laurence RICHER



Les 5 et 12 octobre, la végétation et les branchages accumulés au pied du pont Jacques-Gabriel ont été grutés.

Laurence RICHER

Environ 11 millions de logements sont implantés en zone inondable et ces logements abritent environ 18 millions de Français[1] sur près de 30.700 communes, soit 26,5 % de la population.

Avec le dérèglement climatique, le risque inondation augmente. Loin des crues centennales dont la plus importante en Loire date de 1856, celle de février 2026 montre que le fleuve est capable de sortir de son lit lors de fortes pluies. *« Depuis une dizaine d'années, on sensibilise les scolaires au risque inondation et depuis 2022 on a décidé d'élargir ces actions au grand public »*, explique Cyane Germond, éducatrice à l'environnement à la Maison de la Loire de Saint-Dyé-sur-Loire, à qui nous nous sommes adressés pour comprendre les mécanismes des crues.

Commençons par observer le fleuve, toujours très bas après un été exceptionnellement sec et des pluies d'automne qui se font attendre. Le Loir-et-Cher se trouve *« en Loire moyenne. Là où on a le Val de Loire et un fleuve qui s'élargit avec des bancs de sable et des îles végétalisées. »* Et il s'écoule en ce moment *« dans le lit mineur »*.

Contrairement à d'autres fleuves, dont les crues sont notamment liées à la fonte des neiges, celles de la Loire moyenne résultent principalement *« d'épisodes de fortes précipitations et d'orages, que ce soit en amont vers le massif central ou ici dans la région »*. En cas de crue, *« les cours d'eau s'écoulent dans une zone d'expansion : une zone naturelle qui a été façonnée durant des milliers d'années et qu'on appelle le lit majeur. »*

Un fleuve façonné par l'homme

Au cours des siècles, l'homme a apporté des modifications au fleuve. En construisant des digues pour s'y installer et protéger les populations, en aménageant des ports et des chenaux navigables pour le commerce ou encore en extrayant du sable et des granulats jusqu'à se rendre compte des dégâts provoqués et y mettre fin. *« Parfois, on a beaucoup canalisé, notamment au niveau des grandes villes comme Blois et Orléans où ça se rétrécit beaucoup. »* Le quartier Blois Vienne par exemple a été construit dans le lit majeur de la Loire et se trouve aujourd'hui en zone inondable. Même si le déversoir de la Bouillie jouerait son rôle en cas de crue importante, les habitants pourraient être évacués. Même chose à Montlivault où le déversoir qui vient d'être restauré protège la population en cas de crue en *« forçant l'eau à s'écouler vers des zones moins risquées »*. Construits à la fin du XIXe siècle, les déversoirs n'ont pourtant depuis *« jamais servi »*, selon Cyane.

Des crues nécessaires

Craintes par l'homme car parfois dévastatrices comme en Anjou en février dernier, ces crues sont pourtant nécessaires à l'entretien des cours d'eau et à la biodiversité. Les crues favorisent *« le déplacement des sédiments et du sable et permettent de redynamiser le fleuve. Elles apportent l'eau nécessaire à la végétation et aux animaux qui en dépendent avec notamment la création de frayères à poissons dans les bras normalement à sec. »*

Lorsque le travail ne se fait pas naturellement, les services de la DDT, la Direction départementale des territoires, entrent en action. C'est le cas depuis 1994 avec le programme de gestion et de restauration du bassin de la Loire baptisé Plan Loire Grandeur Nature qui est, selon David Mathon, chef de service Prévention des risques ingénierie de crise éducation routière à la Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher, *« un plan de financement pour entretenir le fleuve Loire et ses digues[2] »*.

Trois objectifs principaux

Les actions sont mises en œuvre par la Dreal, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et concernent l'ensemble du bassin hydrographique de la Loire et pas uniquement le fleuve. Ces actions visent *« trois objectifs principaux »*, précise David Mathon.

« Le premier et le plus important, c'est la question de la sécurité publique. Naturellement, la forêt alluviale a tendance à se développer énormément entre les digues de la Loire et à boucher la section hydraulique du fleuve qui n'a alors plus de place pour s'écouler et risque de causer des inondations. » C'est pour cela que chaque fin d'été, à partir du 15 août pour respecter la nidification et la reproduction des différentes espèces, les pelles mécaniques entrent en action. *« On a un premier objectif qui consiste à retirer la végétation pour permettre l'écoulement des eaux et éviter que le niveau d'eau soit trop important à certains endroits. »*

« L'identification des différents sites sur lesquels on va travailler est faite à l'échelle de la région et nous, on vient localement, réaliser les travaux sur les différents sites et en ajouter en cas de besoin », poursuit David Mathon. En 2025, des travaux de dévégétalisation ont été réalisés sur sept sites différents, notamment sur l'île aux Castors près de Blois où les riverains avaient pu observer le ballet des engins mécaniques.

En 2026, sept nouvelles opérations ont été programmées pour un montant d'environ 100.000 € : deux à Valloire-sur-Cisse, une à Vineuil, Suèvres, Muides-sur-Loire, Rilly-sur-Loire et Candé-sur-Beuvron. Celles-ci ont été facilitées par le faible niveau d'eau lié à la sécheresse. *« Les chantiers se sont faits sur une durée plus courte »* ce qui a permis de programmer les 5 et 12 octobre derniers, deux opérations de grutage au niveau du pont Jacques-Gabriel *« qui n'étaient pas prévues »*. Les services de la DDT ont profité de l'étiage exceptionnellement bas cette année pour *« couper les arbres en aval du pont et retirer quelques embâcles formés par des arbres restés coincés en amont »*.

Entretenir le paysage et favoriser la biodiversité

Le plan Loire grandeur nature vise aussi à entretenir le paysage en maintenant *« des strates de végétation différentes »* et à favoriser la biodiversité. Deux objectifs qui sont liés d'ailleurs : *« Quand on rouvre des anciens bras, on développe des biotopes où certaines espèces peuvent se reproduire plus favorablement. »* Par exemple *« lorsqu'une île redevient une grève sableuse »* à l'image de ce qui a été fait sur celle qui fait face au port de Chaumont-sur-Loire en 2025. Ce qui est *« propice à l'installation des sternes et d'oiseaux de ce type qui ont tendance à nicher sur ces grèves sableuses »*, justifie David Mathon.

Chaque année, les travaux se déroulent sur une période d'environ un mois et demi. Mais *« ils occupent les services tout au long de l'année »*, précise David Mathon. Une fois les sites identifiés, *« on consulte tous les intervenants. On réunit à plusieurs reprises les associations, les usagers, les élus et tous les services administratifs qui peuvent être concernés. On récupère toutes les autorisations réglementaires — loi sur l'eau, espèces protégées, monuments historiques dans certains cas — et on fait toujours passer un bureau d'études spécialisé pour réaliser l'inventaire faune flore des sites »*. Dès lors qu'une espèce animale ou végétale est repérée, *« la zone est balisée pour éviter une atteinte à l'environnement »*.

Laurence RICHER

1) Données 2021 à retrouver sur www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-risques-naturels-en-france-etat-des-connaissances-en-2025?dossier=200&rubrique&utm_source=chatgpt.com.

2) L'entretien des digues a été confié aux EPCI, Agglopolys pour Blois par exemple. Les EPCI ont eux-mêmes confié la mission à l'Établissement public Loire.

La Maison de la Loire est une association d'éducation à l'environnement qui a fêté ses 40 ans en 2026 et dont la mission principale est de sensibiliser le public au patrimoine ligérien. Elle est située au 73 rue Nationale à Saint Dyé-sur-Loire. Tél. 02.54.81.68.07 et www.maisondeloire41.fr.



La DDT mène des opérations de dévégétalisation sur les îles de Loire.

Laurence RICHER

Les bons gestes à adopter

Lorsque la météo annonce de fortes pluies, le risque de crue augmente. Soit parce que les sols sont déjà gorgés d'eau comme en 2024, soit au contraire, parce qu'ils sont tellement secs qu'ils ne peuvent plus rien absorber.

Grâce aux alertes météo et au site www.vigicrues.gouv.fr, il est possible de suivre l'évolution des crues et d'anticiper les risques. *« Si c'est une alerte météo jaune, il n'y a pas de quoi s'inquiéter. Quand ça passe à l'orange ou au rouge, il faut prendre quelques précautions et quand on habite en zone inondable, il y a des règles à connaître pour éviter de se mettre et de mettre les autres en danger »*, précise Cyane.

En cas de risque de crue, *« il faut préparer ses affaires et quitter son domicile pour se réfugier chez des proches ou dans une salle mise à disposition »*. Couper l'électricité et le gaz avant de partir. Mettre un maximum d'objets à l'abri en hauteur ; y compris *« les produits toxiques et les médicaments qui sont souvent en bas dans les meubles et auxquels on ne pense pas »*. Ainsi que *« les objets non remplaçables »* : les albums photos ou les objets auxquels on est particulièrement attaché. Cyane conseille également de placer des sacs de sable ou des serviettes roulées là où l'eau peut rentrer. *« Ça va diminuer l'entrée de l'eau et surtout elle sera moins sale et moins chargée en sédiments et en déchets. »*

Durant la crise, la jeune femme invite à limiter les appels afin de ne pas surcharger les lignes téléphoniques et à se préparer à l'après.

Pour transmettre ces consignes tout en dédramatisant la situation pour les plus jeunes, *« on a créé une bande dessinée à l'échelle de la Fédération des Maisons de Loire »*. Ce document est distribué gratuitement lors des manifestations.

Attention, on peut désormais avoir des crues *« à n'importe quelle époque de l'année »* prévient Cyane. *On doit apprendre à vivre avec et à s'adapter. »*

LR



Les fédérations des Maisons de Loire ont publié une BD pour expliquer la crue aux enfants.

Laurence RICHER

Continuer ce que Laura a commencé

Laura a été emportée par un cancer en août 2025. La petite fille de 12 ans, extrêmement généreuse, a presque lancé son association sans le savoir. À travers L'étoile de Laura, ses proches poursuivent ses actions et font vivre sa mémoire.

Née en 2013, la petite Blésoise Laura est tombée malade en 2021. L'angine d'apparence est en fait un rhabdomyosarcome, un cancer rare. Malgré un an de traitement lourd, un suivi en oncologie pédiatrique à Clocheville à Tours et à Gustave-Roussy en région parisienne, la maladie a récidivé dans l'abdomen et emporté Laura en août 2025.

Laura et Violette s'étaient rencontrées à l'occasion d'une fête des voisins dans leur quartier de Blois en 2023. « *Elles passaient beaucoup de temps ensemble, du fait que Laura ne pouvait pas toujours aller à l'école. Elles avaient une passion commune et aimaient particulièrement les chevaux* », racontent leurs mamans Lucie Beduneau et Aurélie Pescheteau, respectivement présidente et secrétaire de l'association L'étoile de Laura.



Laura a rencontré les rugbymen irlandais en septembre 2023.

Archives personnelles

Donner aux autres enfants malades

Extrêmement généreuse, Laura a toujours souhaité adoucir le quotidien des autres enfants malades. « *Cela a commencé par une collecte de doudous géants auprès de la famille* », se souvient sa maman. Puis par la confection de pâtisseries pour les soignants, de broches et autres objets qu'elle prenait beaucoup de plaisir à réaliser pour occuper son temps.

Dans le service d'oncologie pédiatrique de Tours, l'association Adel Centre intervient pour réaliser le rêve des enfants malades. C'est comme ça que, après avoir rencontré les joueurs de rugby irlandais en septembre 2023, Laura s'est retrouvée à assister à un match contre la France, à Marseille, en février 2024. « *Pour remercier l'association et participer à la réalisation d'autres rêves, elle a confectionné et vendu des bracelets permettant de donner 1.500 € à Adel Centre.* »

Jusqu'à sa disparition, Laura a continué ses créations. Pour ses proches, c'était donc une évidence de poursuivre ce que la petite fille avait commencé. « *On a continué de donner des doudous, des livres, des DVD, des activités manuelles et des loisirs créatifs. On a financé un traducteur vocal instantané pour les familles qui ne sont pas francophones, c'était une idée de Laura.* »



Lucie Béduneau et Aurélie Pescheteau portent l'association créée en mars 2026.

Méryl SERTHELON

C'est un peu comme si elle avait créé sa propre association et obligé ceux qui restent à continuer ses actions. C'est la raison d'être de l'association L'étoile de Laura constituée en mars dernier. « *On ne veut pas qu'elle soit oubliée ni qu'on oublie que c'est elle le point de départ de tout ça.* »

Quelques mois plus tard, l'association compte une cinquantaine d'adhérents. Parmi eux, des proches de Laura dont sa tante Céline qui produit beaucoup des objets qui sont vendus ou offerts : bracelets, boucles d'oreilles, porte-clés, sacs, bougies, etc.

Ces prochaines semaines, ces petits objets seront sur les étals des marchés de Noël à Blois le 6 décembre, à Villerbon le 11, à Vernou-en-Sologne le 13 mais aussi au Comptoir Irlandais de Blois, chez le traiteur japonais Oumami de Bracieux et chez Bergère de France à La Chaussée-Saint-Victor. Tant d'occasions de sensibiliser aux cancers pédiatriques et à la recherche[1]. En février, l'association organisera une conférence avec le Dr Lejeune, chef de service d'hématologie et d'oncologie pédiatrique au CHRU de Tours.



Laura aimait particulièrement faire plaisir aux autres.

Archives personnelles

Arlo, le labrador de Laura, est actuellement éduqué pour rendre visite aux enfants hospitalisés de Clocheville à l'horizon 2028.

Méryl SERTHELON

Pour faire un don ou adhérer à l'association : https://www.helloasso.com/associations/association-l-etoile-de-laura

1) Septembre en or est le mois de sensibilisation aux cancers pédiatriques. La campagne 2026 réalisée par l'hôpital Gustave-Roussy avec Laura lui a été dédiée et a permis de récolter 250.000€ pour aider à financer la recherche.

AUTOMOBILE



Épopée royale entre les châteaux de Villandry et de Blois

Le 21 novembre, plus de 3.000 amoureux de la course à pied se retrouveront à l'occasion d'une Épopée royale entre les châteaux de Villandry et de Blois. Une première édition qui se veut aussi solidaire.

Cette idée un peu folle est née il y a environ 4 ans, *« après une ultime visite au château de Chenonceau. Je me suis dit qu'il y avait la Loire à vélo alors pourquoi pas la Loire en course à pied pour relier les châteaux »*, raconte Frédéric Pitrois, en charge de la coordination technique de l'Epopée royale qui se tiendra le 21 novembre.

Car après avoir mis de côté cette idée, elle a finalement pris forme il y a 2 ans. *« Ma maman est tombée malade de la maladie de Charcot et l'idée d'une épreuve à la fois sportive et solidaire pour sensibiliser à cette cause est revenue. »* Avec la possibilité de découvrir le patrimoine en parallèle. Pour Frédéric, courir alors que la maladie de Charcot prive les malades de leurs capacités physiques prenait tout son sens.

Plus de 3.000 coureurs

L'événement mêlera donc patrimoine, défi sportif et engagement solidaire. Le 21 novembre, plus de 3.000 coureurs[1] participeront à la première édition de l'Épopée royale visant à faire découvrir le gravel running, une discipline à mi-chemin entre la course sur route et le trail. Selon le format choisi, 2h30 à 22h d'effort les attendront. Pour cela, à chacun son épopée. La plus grande distance, 126 km (D + 800 m), destinée aux ultra-runners en quête d'exploit, pourra se faire seul ou à 5 en relais.

Toutes les autres distances devront s'accomplir seul : 75 km (D + 610 m), 55 km (D + 460 m), 29 km (D + 210 m) et 13 km (D + 130m). Trois courses seront réservées aux enfants de 5 à 15 ans. Sans oublier les deux formats solidaires : un parcours de 5 km accessible à tous, y compris aux fauteuils roulants et 13 km de randonnée nocturne (D + 130).

« Le lieu de vie avec le village des exposants et l'arrivée sera au Jeu de paume de Blois. Des navettes seront proposées pour rallier les différents sites de départ », précise Frédéric Pitrois. Des départs qui s'échelonneront de 5h du matin le samedi pour les 126 km jusqu'à 20h et le départ des 13 km nocturnes. L'arrivée des 126 km étant prévue entre minuit et 3h le 22 novembre.

Pas moins de 300 bénévoles devraient être mobilisés pour prêter main-forte aux organisateurs.

Le tracé tenu secret

Si les participants connaîtront le dénivelé, la proportion de sentiers, de routes ou de chemins, ils découvriront le reste pas à pas car aucun itinéraire ne sera dévoilé à l'avance. L'association organisatrice STK Evénements tient en effet à préserver la magie et la découverte et protéger les zones sensibles.

Pistes forestières, chemins agricoles, chemins de halage, voies vertes, sections de graviers, lieux fragiles, propriétés privées exceptionnellement ouvertes pour l'événement, le tout avec un dénivelé doux ne dépassant pas les 800 m. De Tours à Blois, le parcours est jalonné d'une quinzaine de demeures royales emblématiques dont le château d'Amboise et le Clos Lucé, château Gaillard, celui de Chaumont-sur-Loire ou celui de Blois.

« Certains châteaux seront ouverts, d'autres propriétaires privés ouvriront leur domaine aux coureurs de passage comme les Douves d'Onzain par exemple », souligne-t-il.



C'est la première fois qu'une course de gravel running est organisée en France.

Épopée royale

Sportif et inclusif

La veille, le 20 novembre, l'après-midi sera consacré aux professionnels de santé et au grand public, en partenariat avec le centre de référence de la maladie de Charcot du CHU de Tours.

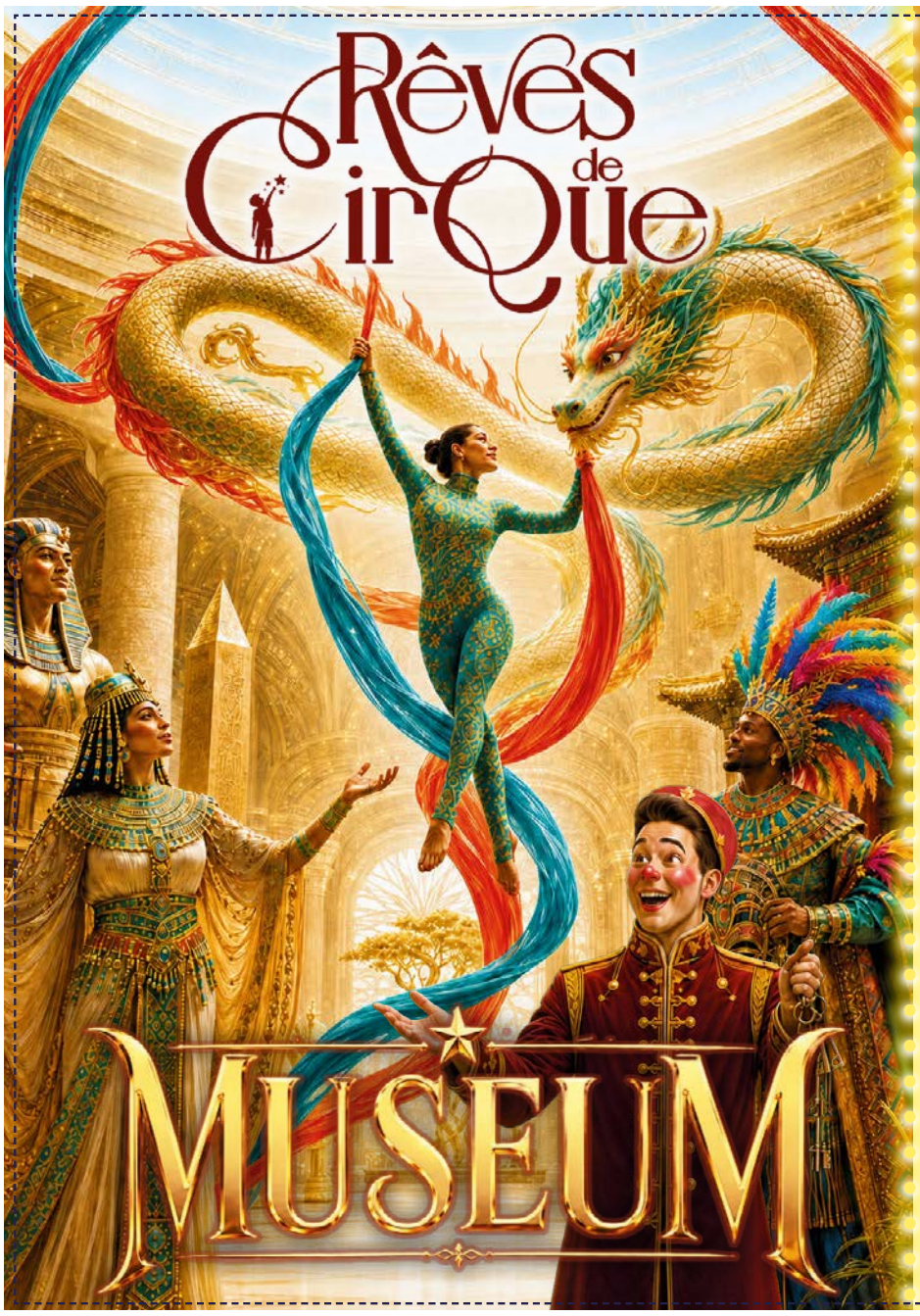
Dans l'équipe organisatrice, certains membres sont touchés par cette maladie. C'est pourquoi une partie des frais d'inscription sera reversée à l'association Les Invincibles[2]. qui accompagne les malades et soutient la recherche.

MS

1) 53 % d'hommes et 47 % de femmes pour un âge moyen de 38,2 ans.

2) Pour faire un don : www.les-invincibles.com.

Infos sur www.epopeeroyale.fr.



2 places offertes*

Samedi 21 novembre à 19h30

Parc des Expositions

Avenue du Président Wilson, 41000 Blois

Informations à remplir :

À retourner avant le 17/11/26 à 17h
Vous recevrez vos e-billets par mail

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Email : .....

Tél : .....

Coupon à envoyer par mail à :
abonnementdiffusion@courrier-francais.fr

Contact : 05 24 07 39 63

* Dans la limite des places disponibles.
Offre non cumulable.

La Renaissance du Loir&Cher

Les informations recueillies dans le cadre de cette opération seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au RGPD. Elles sont destinées exclusivement à l'organisation de l'opération. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant en écrivant au siège de la société organisatrice : PMSO - Protection des données Personnelles, 6 rue Pierre-et-Marie-Curie CS 42 110 - 33525 Bruges Cedex.

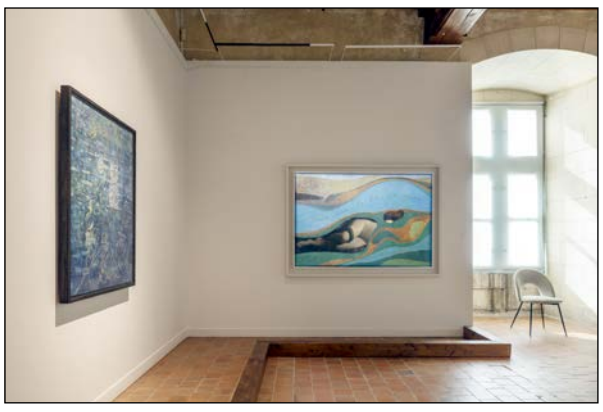
Max Ernst et Calder réunis dans une double exposition

Jusqu'au 28 février, le Festival AR (t) CHIPEL met à l'honneur Max Ernst et Calder, deux artistes qui ont vécu et créé en Centre-Val de Loire.

Alexander Calder, ses mobiles et stabiles géants en tôle rivetée, Max Ernst et ses œuvres surréalistes, sont à l'honneur de la 4e édition du festival AR (t) CHIPEL organisé par la Région Centre-Val de Loire en partenariat avec le Centre Pompidou jusqu'au 28 février 2027 dans 15 lieux patrimoniaux de la région.

Calder (1898-1976) est notamment connu pour ses mobiles, des sculptures composées d'éléments suspendus qui s'animent au gré de l'air, et ses stabiles qui sont des constructions fixes, souvent monumentales, qui jouent sur l'équilibre, les volumes et les couleurs et que l'on retrouve par exemple dans les jardins à la française du château de Chambord et dans les cours d'honneur de ceux de Blois et Chaumont-sur-Loire.

Né à Philadelphie aux États-Unis et arrivé en France en 1926, l'artiste s'est installé en 1954 à Saché, dans le sud de la Touraine, où il fit construire son atelier sur les hauteurs de la vallée de l'Indre. C'est là qu'il a forgé les structures métalliques ornées de mobiles aux couleurs vives que le vent anime.



Une trentaine d'œuvres de Max Ernst sont exposées au Domaine de Chaumont-sur-Loire.

Eric SANDER

Max Ernst dialogue avec la Loire à Chaumont

Max Ernst (1891-1976) est le second artiste mis à l'honneur. Au Domaine de Chaumont-sur-Loire, une exposition constituée de près de 80 d'œuvres lui est consacrée. Celle-ci explore les liens entre nature et imaginaire et invite à redécouvrir le regard singulier de cette figure majeure du surréalisme. Le fil conducteur est particulièrement adapté au lieu puisqu'il met en avant les liens entre la nature, le paysage et l'imaginaire.

Né en Allemagne en 1891, Max Ernst est une figure majeure du dadaïsme, puis du surréalisme. Après avoir vécu à Paris puis aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale, il s'est installé en 1955 à Huismes, en Indre-et-Loire. L'exposition installée à Chaumont-sur-Loire fait écho à cet ancrage régional et rappelle que le paysage ligérien n'est pas seulement un décor dans l'histoire de l'artiste. Celui-ci s'est inspiré des paysages ligériens et a très bien représenté les couleurs et les ciels de la région.

Ce travail, on le retrouve dans *Le Jardin de la France* (1962), une toile qui occupe une place importante dans le parcours de visite à Chaumont-sur-Loire. Le tableau propose une vision singulière du paysage ligérien, traversé par la Loire qui structure sa composition, alors que le jardin évoque une nature ordonnée par l'homme, tout en laissant apparaître des formes étranges et une végétation qui semble proliférer.



Horizontal, l'une des œuvres d'Alexander Calder (1974), est installée dans les jardins à la Française du château de Chambord.

© 2026 Calder Foundation, New York / Adagp, Paris. Crédit photographique Léonard de SERRES.

Le Domaine de Chaumont-sur-Loire constitue donc l'écrin parfait pour accueillir l'exposition *De Natura*, tout comme le Musée des beaux-arts de Tours met en lumière des œuvres en fil de fer réalisées à la fin des années 1920 jusqu'au 8 mars. Les deux artistes, qui ont vécu à la même période et qui se sont rencontrés en Centre-Val de Loire, sont désormais réunis dans un parcours qui comprend également une quinzaine d'ateliers d'artistes et divers lieux à découvrir, dont l'atelier de Saché.

Laurence RICHER

Toutes les informations à propos du festival sur https://artchipel.centre-valdeloire.fr.

Offre d'abonnement intégral
au journal papier + internet

CETTE OFFRE COMPREND :

L'édition numérique dès 19h le jeudi dans votre espace Abonné
+ Les articles en illimité sur larenaissanceduloiretcher.fr
+ Le journal livré chez vous chaque semaine



CHOISISSEZ VOTRE ENGAGEMENT :

1 AN = 70 €
52 numéros
soit 10 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

2 ANS = 132 €
104 numéros
soit 26 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

SOUSCRIVEZ AUSSI EN LIGNE, C'EST + FACILE

MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES
Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : ..... Tél : .....

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de **La Renaissance du Loir-et-Cher** dans une enveloppe **NON AFFRANCHIE** :
Groupe Courrier Français - Service Abonnement
La Renaissance du Loir-et-Cher - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

La Renaissance du Loir&Cher

La région et le département en bref

• **Alain Souchon - Au nom du père :** jeudi 19 novembre à 22h50 sur Ici Centre-Val de Loire et ensuite sur la plateforme france.tv, retrouvez un documentaire inédit consacré à la famille Souchon. Entre Loire et Bretagne, Alain Souchon et ses deux fils, Charles (alias Ours) et Pierre, partagent les coulisses de leurs retrouvailles musicales et familiales. Le film capte les moments d'intimité hors concert : souvenirs, silences, confidences et chansons.

• **Sortie nature :** la prochaine animation La faune de nos prairies sera organisée par l'association Sologne Nature Environnement, samedi 5 décembre à 9h30, sur le site de l'espace naturel sensible de la Grande prairie à Pierrefitte-sur-Sauldre. Bottes aux pieds, explorons les différents milieux naturels du site et partons à la rencontre de leurs habitants. Animation gratuite, inscriptions recommandées sur le site www.sologne-nature.org/la -faune-de-nos-prairies.

• **Rendez-vous industrie :** dans le cadre de la semaine nationale de l'industrie et de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, deux évènements sont organisés par le comité local pour l'emploi du Vendômois : jeudi 19 novembre de 10h à 12h30, forum des savoir-faire industriels au Minotaure à Vendôme, manipulation de pièces fabriquées par les entreprises du Vendômois – offre d'emploi et de stage – échanges avec les responsables et salariés présents ; soirée-débat le jeudi 26 novembre à 18h30, salle Condita à Naveil, sur le thème Qualité de vie et des conditions de travail : comment concilier bien-être et performance ? Inscriptions et informations au 02.54.89.41.81.

• **Environnement :** le chantier nature en ville organisé à Romorantin-Lanthenay, par l'association Sologne Nature Environnement, samedi 28 novembre de 9h à 11h30 sur le site Riton Cornet de la ville. L'occasion pour petits et grands de contribuer à l'entretien de différents milieux naturels, afin de préserver leur richesse écologique et leur biodiversité. Des milieux aussi riches les uns que les autres qui doivent être entretenus. Réserver vos places au 02.54.76.27.18. Tarif : 6 €, gratuit pour les adhérents et les moins de 14 ans.

• **Réveillon solidaire :** pour préparer le Réveillon solidaire prévu au château de Blois, vendredi 18 décembre de 18h30 à 23h30, des bénévoles sont invités à participer aux ateliers de créations et de décorations de Noël en amont, les mercredis de 14h à 16h30 : le 22 novembre, résidence Lumière (rue Louis-Lumière) ; les 2 décembre à Loir-et-Cher Logement, 9 décembre à la Maison des Provinces et 16 décembre à la Maison de la bd, rue des Jacobins. Précisons que la Ville de Blois organise un réveillon solidaire depuis 2009 et depuis 2016 au château royal.

• **À découvrir :** depuis le 5 novembre et jusqu'au 17 novembre, puis du 28 janvier 2027 au 15 avril, le Grand Chaume, restaurant du Domaine de Chaumont-sur-Loire, deux toques au Gault & Millau, invite le public à ses soirées gourmandes tous les jeudis. Le chef Victor Villate propose au fil des mois des créations gastronomiques surprenantes pour éveiller les papilles, dans un cadre chaleureux, entre gastronomie et art. Menu unique à 35 € - hors boissons. Réservations au 02.36.65.84.00.



La journée départementale des bibliothèques a eu lieu le 5 novembre.

CD 41/ N.DERRE

• **Forum de l'habitat :** la Communauté de communes Val de Cher-Controis organise son premier Forum de l'habitat, samedi 21 novembre de 10h à 18h, à l'Espace Beaumont à Chémery. Près de 30 exposants seront présents, institutions, professionnels du bâtiment ou encore agences conseils, pour échanger avec les visiteurs (rénovation énergétique, adaptation ou embellissement d'un logement). Gratuit, informations au 06.22.25.42.31.

• **Franc succès :** dans le cadre de la 9e édition de l'opération Une journée aux châteaux proposée par le Conseil départemental, l'édition 2026, comme les précédentes, a rencontré un franc succès avec une fréquentation en hausse de 15 %. Elle a permis à 32.200 Loir-et-chériens de visiter gratuitement l'un des cinq sites, entre le 19 septembre et le 18 octobre. Arrive en tête le château de Chambord avec 14.500 visiteurs, suivi par la Commanderie d'Arville avec 8.000 visiteurs, puis pur les trois Maisons de Sologne, 3.600 à la Maison des Étangs, même chiffre à la Maison du Cerf, et 2.500 à la Maison du Braconnage.

• **Bibliothèques :** jeudi 5 novembre, les élus des communes et intercommunalités ainsi que les professionnels et bénévoles du réseau de la Médiathèque départementale se sont réunis à la Cité du numérique à Blois à l'occasion de la Journée départementale des bibliothèques. Un temps d'échanges, de partage et d'ateliers autour du thème L'art d'accueillir : la convivialité en bibliothèque.

MOB

Hommage

Nous avons appris en début de semaine, le décès de Roger Côme, à l'âge de 95 ans. Originaire de Cormeray, il a été longtemps correspondant local de presse pour La Renaissance du Loir-et-Cher, rendant compte de l'actualité de sa commune.

La rédaction tient à présenter ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

La cérémonie a eu lieu ce jeudi 12 novembre à 9h30 en l'église de Cellettes puis au crématorium de Blois.

MS





LES SORTIES de la semaine



Pour la bonne cause, des artistes se réuniront le 6 décembre au Carroir.

Laurène Ducrocq



Un spectacle consacré à George Sand à voir à Vendôme les 17 et 18 novembre.

@2020 - @SyLoUrS

• **Blois :** samedi 14 novembre à 18h à la cathédrale, concert du chœur Stella Maris, dirigé par Olivier Bardot, avec l'organiste de la cathédrale Vincent Grappy. Au programme le *Requiem* de Maurice Duruflé.

- mardi 17 novembre à 18h30 à l'auditorium de la Fabrique Normant, conférence *Évolution du droit des femmes* de Dominique Labarrière, écrivain et journaliste, organisée par les Amis du musée de Sologne. Gratuite.

• **Chaon :** dimanche 29 novembre à 15h à la Maison du braconnage, dans le cadre de Festillésime 41, duo violon violoncelle avec Anne Clarey et Vincent Daguet. Tarif : 12€, 8€ pour les enfants de moins de 12 ans. Informations et réservation au 06.21.14.39.20 ou à amis@maisondubraconnage.fr

• **Cloyes-sur-le-Loir :** dimanche 15 novembre, départ de la salle Nicole-Ciret de 7h30 à 9h30 pour la randonnée d'automne. 3 parcours : 9, 14 et 24 km. Chiens tenus en laisse acceptés. Tél.06.03.79.44.37.

• **Couëtron-au-Perche :** vendredi 20 novembre à 19h à l'Échalier, *Musicoscopie*, concert du Trio Jazz avec Rémi Delangle à la clarinette, Guillaume Dutrieux à la trompette, et Édouard Ferlet au piano. Tarifs : 12€ et 6€ (enfants, étudiants, demandeurs d'emploi). Réservations au 02.54.89.81.52 ou à contact@lechalier.fr.

• **La Chaussée-Saint-Victor :** dimanche 6 décembre à 17h au Carroir, concert d'artistes TV. Tarifs : 13€ et 8€. Les bénéfices seront reversés à une association caritative. Renseignements et réservations au 07.85.54.90.49.

• **Lamotte-Beuvron :** du lundi 16 au vendredi 27 novembre à la maison Saint-Joseph, exposition-vente de livres autour du thème Japon, une histoire méconnue. Entrée libre.

- vendredi 20 (de 16h30 à 18h30), samedi 21 (de 10h à 20h) et dimanche 22 novembre (de 10h à 18h) à la maison des animations, 25e salon du jeu : vente de jeux de société, buvette et gourmandises. Tombola (1€ le ticket). Nouveautés : bar à jeux vidéo, concours de Kapla, « battle » de baby-foot. Tél. 02.54.88.11.76 ou contact@asso-mda.org.

- samedi 21 novembre à 17h au Cinéma Le N3, *Silence* de Martin Scorcese, dans le cadre de l'exposition-vente de livres.

- dimanche 22 novembre à 15h30 à la maison Saint-Joseph, conférence *Histoire des chrétiens du Japon : du XVIIe au XXe siècle à travers des œuvres d'art* par Sylvie Morishita. Entrée libre, dans le cadre de l'exposition-vente de livres.

• **Le Controis-en-Sologne :** dimanche 15 novembre, départ du centre de secours de 7h30 à 9h30 pour la randonnée L'automnale. 4 parcours : 8, 12, 15 et 19 km. Tél. 06.07.45.32.57.

- samedi 21 à 20h30 et dimanche 22 novembre à 16h au Théâtre du Grand-Orme à Feings, festival Vents d'automne de la Neva aux rives de l'Arno : cuivres Projekt et le comédien Hugo Zermati - *L'histoire du soldat* (conte musical, à partir de 12 ans) et cordes de l'EO41 avec *Symphonique de Loir-et-Cher*. Billetterie en ligne sur www.theatreedugrandorme.com.

- dimanche 29 novembre à 16h au Théâtre du Grand-Orme de Feings, *Rajasthan express* par Amrat Hussain et Family, musique et danse. Tarif : 8€. Billetterie sur www.theatreedugrandorme.com. Infos et réservations au 02.54.57.05.70.

• **Montthou-sur-Bièvre :** dimanche 15 novembre de 9h à 12h, sur le parc de stationnement de la fromagerie Bordas-Moreau Les Charronnes, marché de producteurs fermiers. Vente de viande de porc, charcuteries, légumes, fromages de chèvre, miel, œufs de poules de plein air, pommes de terre, etc. Tél. 02.54.33.20.02.

• **Nouan-le-Fuzelier :** samedi 21 novembre à 10h à l'ENS des Lévrys, *Pisteur par nature !* Cette animation sera l'occasion de s'initier au pistage et d'apprendre à reconnaître et décrypter les traces et indices laissés par les animaux de la forêt. Gratuit, réservation recommandée au 02.54.76.27.18. Infos sur www.sologne-nature.org.

• **Onzain :** dimanche 15 novembre de 9h à 17h à la salle Charles-de-Rostaing, bourse aux livres. Entrée gratuite. Dépôt de livres : samedi 14 novembre de 10h à 17h à la salle Guy-de-Bury. Renseignements ou demande de code pour déposer les livres au 07.44.73.81.12.

• **Romorantin-Lanthenay :** mardi 17 novembre à 14h30 au Ciné Sologne, conférence de Raphaël Blanc qui présentera sur scène son voyage Asie centrale, Les voyages extraordinaires d'Ella Maillart. Infos à contact.cinesologne@gmail.com

samedi 21 novembre à 15h à la médiathèque Jacques-Thyraud, *Les livres font leur cirque*, spectacle de la compagnie l'Intruse avec Nathalie Kiniecik. Gratuit sur inscription au 02.54.94.41.86 ou à mediatheque@romorantin.fr.

• **Saint-Dyé-sur-Loire :** samedi 14 et dimanche 15 novembre de 10h à 18h30 au Pressoir, exposition : *Une amitié à quatre mains* avec Josseline Apsit et Geneviève Cousty. Vernissage le samedi 14 novembre à 17h30. Présence des artistes pendant les deux jours.

• **Saint-Laurent-Nouan :** du samedi 14 au dimanche 22 novembre à l'Espace culturel Jean-Moulin, *Rencontre des arts* (peintres, graphistes, sculpteurs, photographes), Dominique Hermier et son univers Ikex en invité d'honneur. Vernissage le vendredi 13 novembre à 18h.

• **Selles-Saint-Denis :** dimanche 15 novembre, départ à partir de 7h30 de la salle des fêtes pour la randonnée La Sologne en automne. 4 parcours de 10 à 22 km. Chiens tenus en laisse acceptés. Tél. 06.20.86.94.50.

• **Vendôme :** mardi 17 à 19h et mercredi 18 novembre à 20h30 au théâtre du Minotaure, *George sans S - George Sand : une liberté d'expression toujours d'actualité*, spectacle de marionnettes par Les Anges au Plafond. Dès 12 ans. Tarifs de 2€ à 20€. Traduction simultanée en langue des signes. Billetterie sur www.lhectare.fr, au 02.54.89.44.00 ou sur place le jour même, 1h avant la représentation. Bar ouvert 1h avant et après la représentation.









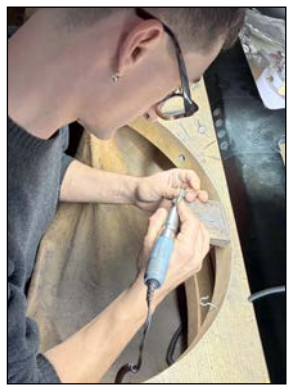
Joailler, de la place Vendôme à la rue du Palais à Blois

Formé chez Chaumet place Vendôme, le joaillier Charles Bourdu exerce depuis un an dans son atelier boutique au cœur de Blois.



Charles Bourdu a décroché la médaille d'or au concours L'un des meilleurs apprentis de France.

Muriel MINNE (clp)



Un travail d'orfèvre.

Muriel MINNE (clp)



La Joaillerie Vulcain est installée au 1 rue du Palais à Blois.

Muriel MINNE (clp)

BLOIS

Charles Bourdu s'est installé au 1er rue du Palais à Blois. Dans son atelier-boutique La Joaillerie Vulcain, il réalise depuis un an de petites réparations, des transformations ainsi que de belles créations.

Fils de joailliers, Charles Bourdu a grandi à Blois. Dès l'âge de 17 ans, il s'est plongé dans des études d'Art et techniques de la bijouterie joaillerie en alternance à Paris. Un parcours récompensé par un Diplôme des métiers d'art (DMA) et la médaille d'or du concours L'un des meilleurs apprentis de France dans la spécialité des Métiers d'art du bijou et du joyau.

Le joaillier raconte avoir eu la chance de « *finaliser mon apprentissage au sein de la boutique historique Chaumet, joyau de la haute joaillerie place Vendôme à Paris, me permettant d'approcher les meilleurs experts de cette maison. J'ai découvert un métier fabuleux.* »

Son diplôme en poche et voulant mettre à profit ses connaissances, il a exercé dans plusieurs ateliers. Suite à une rencontre avec un coutelier d'art, il s'est installé à Blois en 2017 avec deux artisans dans un espace collectif. Il s'est ensuite associé il y a six ans avec un ami pour développer de très beaux projets en sous-traitance dans le milieu du luxe à Paris.

En parallèle, il a ouvert son atelier-boutique à Blois. « *J'ai remarqué en me promenant rue du Palais qu'une boutique ayant accueilli une activité similaire s'était libérée* », explique Charles Bourdu. Le jeune homme a alors profité de l'opportunité pour s'y installer et « *retrouver le sens initial de mon activité d'artisan. L'émotion, la satisfaction et la reconnaissance de mes clients sont des sentiments que je n'ai pas dans le milieu de la sous-traitance. Aujourd'hui mon activité dans mon atelier-boutique s'engage bien* ».

Lorsqu'on l'interroge sur le choix du nom de sa boutique, Charles Bourdu explique faire « *référence à la mythologie romaine à laquelle je suis attaché. Vulcain, équivalent du dieu grec Héphaïstos, correspond à la divinité du feu, du métal, de la forge.* » Le jeune homme confie être aussi passionné d'insectes et « *le Vulcain, papillon de notre région, est le poinçon de maître de la marque officielle de mon atelier-boutique* ».

Muriel MINNE (clp)

La Joaillerie Vulcain est ouverte du mardi au vendredi, de 10h à 19h et le samedi de 10h à 18h.



Votre *Renaissance du Loir-et-Cher* EST-ELLE UNE LICORNE ?

NON ! ELLE EST BIEN RÉELLE ET BIEN D'ICI.

JE SOUTIENS MON JOURNAL EN FAISANT UN DON :

O 50 € O 100 € O 200 € O Montant libre .....€

Je remplis mes coordonnées

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : ..... Tél : .....

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de :
Presse et Pluralisme - La Renaissance du Loir-et-Cher
Groupe Audiens - CS 90125 - 27091 Evreux Cedex 9

OU FAITES VOTRE DON DIRECTEMENT SUR :
dons.presseetpluralisme.fr

66 % de votre don déductible de vos impôts (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Un don de 100 € ne vous coûtera que 34 €.
Reçu fiscal envoyé automatiquement.

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par l'association Presse & Pluralisme, selon l'article 10 de leurs Conditions Générales d'Utilisation, disponible à l'adresse dons.presseetpluralisme.fr/cgv. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données vous concernant, de limitation du traitement, d'opposition au traitement, de retrait de votre consentement et votre droit de définir le sort de vos données après votre mort. Ces droits peuvent s'exercer par e-mail à l'adresse dons@presseetpluralisme.fr.

Des collégiens du Prieuré découvrent les traditions solognotes

Les élèves de sixième du Prieuré explorent la France autrement : après un tour des fromages remporté par le Maroilles, ils ont découvert les traditions solognotes lors de la Saint-Hubert et visité une authentique locature du XVIe siècle.

SAMBIN

À leur inscription au Prieuré, les futurs élèves de sixième peuvent choisir entre quatre enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) : Ambassadeurs, centré sur la protection de l'environnement, le développement durable et le civisme ; Arts et cultures du monde qui explore la faune mondiale, la diversité culturelle et la création artistique ; Notre-Dame de la Joie qui est un parcours pédagogique axé sur la nature, l'environnement et la découverte du patrimoine local, en partenariat avec le domaine de Chambord ; et Reporter de l'Hexagone, nouveauté de la rentrée 2026 qui *« développe deux objectifs »*, selon Céline Busson, coordinatrice des projets éducatifs et des EPI.

Explorer les régions

« Le premier, c'est d'explorer les régions françaises, de partager notre patrimoine, de découvrir le territoire à travers l'architecture, la gastronomie et la géographie. Le second est l'étude de la France d'hier et d'aujourd'hui pour construire demain », explique-t-elle. À la rentrée, chaque professeur a choisi une piste pédagogique qu'il ou elle pourrait développer avec les élèves durant l'année. *« Le professeur d'histoire-géographie a choisi de s'intéresser aux cathédrales et aux saints de France, celui d'EPS au tour de France cycliste, le professeur de français s'intéressera aux expressions, aux patois et aux accents typiques des régions... »*



les élèves ont découvert une grande variété de fromages français.

C. Busson



La messe de la ST Hubert a été animée par des ensembles de cors de chasse.

C.Busson

Un tour de France... des fromages !

Les élèves ont commencé l'année par un tour de France... des fromages ! Lors de la visite de la chèvrerie Bordas-Moreau, ils ont découvert les secrets d'élevage des chèvres et les étapes de fabrication du fromage. Ils ont ensuite travaillé avec rigueur et gourmandise autour de treize spécialités régionales, pour identifier, classer par régions sur une carte de France, goûter et noter les fromages. *« Contre toute attente, c'est le Maroilles qui s'est hissé en tête du classement ! »*, précise Céline Busson.

Le 3 novembre, c'est un tout autre programme qui attendait les enfants afin de découvrir plus spécifiquement les traditions solognotes. Sous le signe de *« La France d'autrefois »*, les élèves de sixième ont été emmenés jusqu'à l'église d'Ouchamps en vieilles voitures. Puis, ils ont assisté à la messe de la Saint-Hubert, patron des chasseurs, mais aussi des forestiers, des cavaliers et des dresseurs de chiens ! La légende veut que saint Hubert, noble et grand amateur de vénerie, aimait tant la chasse qu'il lui arrivait de négliger ses devoirs religieux, allant jusqu'à traquer le gibier un jour de Vendredi saint... Mais, un jour, au cœur de la forêt, il se trouva face à un majestueux cerf portant un crucifix lumineux entre ses bois. Une voix s'éleva pour lui reprocher d'oublier le salut de sa vie spirituelle au profit de sa passion. Bouleversé, Hubert mit pied à terre, se convertit et changea radicalement de vie. Il est célébré chaque année le 3 novembre, date à laquelle de nombreuses paroisses et sociétés de chasse organisent des messes traditionnelles et des bénédictions des animaux (chevaux et chiens).

Pour la messe, deux ensembles de trompes de chasse étaient présents : le Rallye Trompes d'Aigremont et Les Trompes de saint Martin. À la sortie, un pot de l'amitié a été généreusement offert par Le Caquetoire de Papy dont le propriétaire était très heureux de cette animation !

Découverte de la Locature de la Straize

Les élèves ont ensuite déjeuné dans la salle des fêtes d'Ouchamps, mise à disposition par la mairie, puis sont partis vers la Locature de la Straize, un lieu insolite situé à Gy-en-Sologne. Écomusée et ancienne ferme solognote typique, il s'agit d'une authentique maison solognote (locature) du XVIe siècle (les archives remontent à 1577), autrefois habitée par un *« bricolin »* (ouvrier agricole d'autrefois). Aménagé et préservé en musée par Jean Picard, le site expose des meubles anciens, des coiffes traditionnelles solognotes et des outils d'époque illustrant la vie quotidienne et les traditions de la Sologne. Ses façades et sa toiture font l'objet d'une inscription au titre des Monuments historiques depuis 1987. La professeure de SVT (sciences et vie de la terre) a travaillé avec les jeunes reporters sur les matériaux d'époque : le torchis, les colombages, les moellons de Billy...

De nombreux projets à venir

D'autres pistes de travail sont prévues dans l'année : les élèves participeront au concours VMF (Vieilles Maisons Françaises) en cherchant l'origine d'une pierre insolite et mystérieuse derrière l'église de Sambin : la pierre à débêter ! Un échange avec les Sambinois est également prévu autour de vieux objets que l'on n'utilise plus aujourd'hui dans le but d'en faire une exposition pour leurs camarades. La professeure de musique leur fera découvrir de vieilles chansons françaises à travers les images de collection Poulain...

Nul doute qu'à la fin de l'année scolaire, les petits reporters de l'Hexagone seront incollables sur les us et traditions qui font les richesses et la variété de nos régions... !

ML (clp)



À Gy en Sologne, les élèves ont découvert une ferme du XVIe siècle.

C.Busson

Jimmy Langlois veut rendre la mode accessible

BLOIS

Originaire de Blois, Jimmy Langlois a toujours eu envie de travailler dans le commerce et de le faire ici. Après avoir obtenu son CAP Vente, il est entré dans la vie active en travaillant dans de grosses enseignes comme Stokomani, enseigne de déstockage de marques ou Intersport, spécialisée dans les articles de sport. Ses expériences professionnelles lui ont apporté de l'aisance en vente et en logistique au point de susciter le désir d'ouvrir sa propre boutique. La Vallée des marques a donc ouvert le 18 août dernier au 9 rue Fontaine des élus à Blois.

« J'ai toujours pensé mon projet dans un esprit d'économie circulaire. La Vallée des marques, boutique de prêt-à-porter féminin/masculin, présente des vêtements de déstockage, d'invendus, de fin de stock que je peux récupérer à des prix intéressants ainsi que des vêtements de seconde main voués à la destruction », précise Jimmy Langlois.

Ouverte du mardi au vendredi de 10h à 19h et le samedi de 9h à 18h, la boutique propose des vêtements neufs à des prix dégriffés et des vêtements d'occasion sélectionnés par Jimmy pour *« rendre certaines marques connues accessibles »*.

Et le nom choisi pour La Vallée des marques n'est pas anodin. *« C'est vraiment le symbole de commencer en bas de la vallée pour monter un jour au sommet »*, conclut Jimmy Langlois attaché à la Vallée du Cher et à la Vallée de la Loire.

Muriel MINNE (clp)



Jimmy Langlois a ouvert le 18 août.

Muriel MINNE (clp)



Le Romorantinais face au défi de la renaissance industrielle

En octobre 2021, le Président de la République lançait un grand plan d'investissement de l'État français doté de 54 milliards d'euros et confiait le pilotage du dispositif à Bruno Bonnell. Le 4 novembre, celui-ci effectuait sa 88e visite de terrain à Romorantin.

ROMORANTIN-SOLOGNE

C'est dans un lieu hautement symbolique de l'histoire industrielle de Romorantin-Lanthenay qu'a été accueilli Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, le 4 novembre. La mairie actuelle de Romorantin-Lanthenay étant installée dans l'ancien hôtel particulier de la famille Normant. Celle-ci a joué un rôle majeur dans l'histoire économique et industrielle de la ville grâce à sa manufacture textile qui a employé jusqu'à 1.200 salariés en 1925. Créée en 1809 par Antoine Normant, elle a fermé ses portes en 1969 après plus de 150 ans d'activité, laissant une trace indélébile, tout comme Matra, installée à Romorantin en 1964. « *Une extraordinaire aventure pour notre territoire* », a salué Louis de Redon, maire de la Ville et président de la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois, grâce notamment à « *un palmarès qui a porté haut les couleurs de la France* » et qui en 1969 a associé la ville « *aux voitures les plus rapides du monde* ».

Un retour à l'emploi

Et puis il y a eu mai 2003 et la fermeture « *brutale* » de l'usine qui « *reste une blessure profonde pour Romorantin et pour la Sologne* ». Et malgré la désindustrialisation, « *les savoir-faire sont restés. Des entreprises ont tenu, des sous-traitants ont poursuivi leur activité* », constate Louis de Redon. Certains ont même « *grandi, à l'image de Caillau* » qui emploie aujourd'hui « *plus de 500 salariés* ». Armement, aéronautique et aérospatiale se sont développés dans le Romorantinais. L'entreprise MDBA, spécialisée dans l'industrie de l'armement, poursuit son développement à Selles-Saint-Denis, tout comme EMKA Électronique, Re Source By Indra, Plastiques Renforcés de Sologne, Prova ou encore Everfly qui, tout comme Caillau, ont bénéficié du plan France Relance 2030.

Louis de Redon évoque d'ailleurs une « *renaissance industrielle* » qui « *se matérialise très concrètement dans l'emploi* ». Le taux de chômage est actuellement de 7 % pour le bassin d'emploi (6,9 % pour le Loir-et-Cher), alors qu'« *il y a dix ou quinze ans, notre territoire était durement frappé par le chômage* ».

Une situation contrastée

En Val de Cher-Controis, Communauté de communes représentée par son président Jacques Paoletti, l'industrie alimentaire emploie près de 1.500 salariés grâce notamment à Saint-Michel et Foodiz Fresh. Du côté de la Sologne des Étangs, Guillaume Giot, son président, explique que l'industrie est peu représentée hormis celle du bois mais que l'artisanat et le bâtiment tirent leur épingle du jeu, en grande partie grâce à l'activité cynégétique et aux résidences secondaires. L'Écoparc de Neung-sur-Beuvron est aussi « *un cadre propice pour attirer des TPE* » mais pas de grandes industries.

Des craintes pour l'avenir

Durant l'échange, les élus du territoire ont également fait remonter leurs inquiétudes à Bruno Bonnell. La réduction du carnet de commandes des entreprises de terrassement évoquée par Guillaume Giot fait craindre un ralentissement significatif de l'activité du bâtiment pour 2027. Une crainte confirmée par Fabien Ducasse, directeur de la Banque des territoires Centre-Val de Loire qui ajoute qu'« *il faut faire évoluer les métiers de la construction* ».

Jacques Paoletti alerte sur la fragilité des entreprises familiales, dont la pérennité peut être menacée lorsque la question de la succession n'est pas anticipée. L'exemple de Daher illustre cette problématique.

Enfin, les élus s'accordent à dire que les commerces de bouche et la restauration sont en grande difficulté.

Former, une priorité

D'autres problématiques ont été évoquées : le manque de logements, de transports et la désertification médicale qui ne jouent pas en faveur de l'attractivité du territoire.



La réunion s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Romorantin. Un lieu hautement symbolique de l'industrie locale du XIXe siècle.

Laurence RICHER

L'ensemble des acteurs s'accordent aussi sur le manque de compétences. « *Pour tenir le rythme ambitieux fixé par le président de la République dans l'aéronautique et l'armement, il faut des machines et des investissements. Il faudra surtout des femmes et des hommes bien formés pour les faire vivre* », insiste Louis de Redon. Et c'est cette fois la Région Centre-Val de Loire, représentée par son président François Bonneau, qui entre en jeu au titre de sa compétence. Et là encore, il y a du travail car « *on va avoir un trou d'air en matière de compétences* » dans les années à venir « *car nos jeunes ne vont pas encore assez vers les filières de l'industrie* », tant en lycées professionnels que par la voie de l'apprentissage.

La Région, qui gère aussi les transports, annonce aussi la création d'une plateforme de covoiturage dès le début de l'année 2027.

Un message d'espoir

Après avoir écouté attentivement les élus du territoire, Bruno Bonnell a conclu les échanges, se disant convaincu d'une possible sortie de crise car partout en France, il rencontre « *le même dynamisme, la même résilience, le même quotidien de travail, d'énergie, d'idées et de volonté d'en découdre* ». Il s'interroge sur ce qui a pu se passer durant les 50 dernières années pour conduire le pays à un tel niveau de désindustrialisation et veut porter un message d'espoir en se projetant sur « *les 30 vertueuses* » même s'il ne perd pas de vue que nous vivons « *une mutation profonde avec l'intelligence artificielle* ».

44 des 54 milliards d'euros attribués au dispositif ont déjà été engagés. « *Ça veut dire qu'il en reste et qu'on peut encore déposer des dossiers.* » Le message a été entendu par les élus qui ne manqueront pas de le faire passer aux acteurs innovants de leur territoire.

Laurence RICHER



Bruno Bonnell a ensuite visité les entreprises Caillau et Aurema.

Préfecture de Loir-et-Cher



Renaissance du Loir&Cher

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département du Loir-et-Cher.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CONSTITUTIONS

A2630**145**

SARL A.S.MER
Notaires associés
10 avenue du Maréchal Maunoury
41500 MER
Tél.02.54.81.00.34

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 29/10/2026 par Maitre Audrey-Anne BRETON-NOUEL, Notaire à MER (41500) - 10 avenue du Maréchal Maunoury, BP 24, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI KPU
Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent, et notamment afin d'éviter les effets néfastes de l'indivision. - l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, en pleine propriété ou en démembrement, en viager, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles, comme de leur aliénation à titre onéreux. - la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte. - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. - l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux comme de leur aliénation à titre onéreux, en bloc ou à la découpe. - l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire des biens sociaux. - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire.
Siège social : 29 rue du Moulin Neuf, 41120 CHITENAY
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BLOIS
Gérance : M. HUART Emmanuel 29 rue du Moulin Neuf 41120 CHITENAY
Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires sont soumises à agrément.

Pour avis

A2630**532**

C.C.F. PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue des Alises
41350 ST GERVAIS LA FORET
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 2 novembre 2026 SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : C.C.F. PERFORMANCE
Siège social : 11 Rue des Alises, 41350 ST GERVAIS LA FORET
Objet social : Conseil en développement commercial et management ; organisme de formation ; l'aide à la gestion et l'administration. La location et la gestion de véhicules et de biens immobiliers.
Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Coralie COMBE, demeurant 11 Rue des Alises 41350 ST GERVAIS LA FORET, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés du Tribunal de Commerce de Blois
Pour avis
La Gérance

A2630**179**

CERFRANCE VAL DE LOIRE
8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date à LA MAROLLE EN SOLOGNE du 05/11/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **ROCH 20**
Siège : 3 Chemin de Bignolas, Les pommiers 41210 LA MAROLLE EN SOLOGNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1200euros
Objet : L'organisation, la conception, la production et la réalisation de tous événements artistiques et culturels ; La création, l'exploitation et la gestion de galeries d'art permanentes ou éphémères ; L'achat, la vente, la revente de toutes œuvres d'art ; Le conseil, l'accompagnement, la promotion et la mise en relation d'artistes ; La réalisation de prestations de communication ; La location d'espaces destinés à l'organisation d'événements ; L'exercice de toute activité de traiteur ; La réalisation de prestations de restauration à domicile ; L'organisation et la réalisation de réceptions ; L'organisation d'ateliers, cours, démonstrations et animations culinaires ; L'achat, la vente de tous produits alimentaires, boissons, produits régionaux et spécialités gastronomiques ;
Président : Madame Elsa LASSOUX, demeurant 3 Chemin de Bignolas, Les Pommiers 41210 LA MAROLLE EN SOLOGNE,
Directeur général : Monsieur Drew COLEMAN, demeurant 3 Chemin de Bignolas, Les Pommiers 41210 LA MAROLLE EN SOLOGNE.
La Société sera immatriculée au RCS de BLOIS. Pour avis, Le Président

TESTAMENT

A2630**417**

SARL ANGLADA LOUAULT NOTAIRES
Notaires associés
LOCHES (Indre et Loire), 9 rue des Lézards

AVIS SAISINE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 14 octobre 2025, Madame Martine Odette **MAILLET**, en son vivant retraitée, demeurant à BLOIS (41000), 1 rue Racine, née à LOCHES (37600), le 24 janvier 1959, décédée à LOCHES (37600), le 1er septembre 2026, a consenti un legs universel. Le procès-verbal d'ouverture et de description du testament a été reçu par Maître Nathalie LOUAULT, Notaire de la Société à Responsabilité Limitée «ANGLADA LOUAULT NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à LOCHES (Indre et Loire), 9, rue des Lézards, le 28 septembre 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître LOUAULT, Notaire à LOCHES, référence CRPCEN: 37075, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BLOIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit le 30 octobre 2026. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2630**511**

Suivant acte reçu par Maître Cédric ROCHEREAU, notaire associé à VENDOME, le 06 novembre 2026, Monsieur Rémi Gérard Jean-Marie **LEBLANC**, chef de projets, et Madame Marie-Christine **MARTINET**, gestionnaire de stages, demeurant ensemble à VENDOME (41100) 2 rue Geoffroy Martel, nés Monsieur à THIONVILLE (57100) le 28 novembre 1966, Madame à VENDOME (41100) le 24 octobre 1965, mariés à la mairie de VENDOME (41100) le 13 mai 1995 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Alain FESSARD, notaire à VENDOME (41100), le 18 mars 1995 ;
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, sous les clauses et conditions énoncées audit contrat.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par acte d'huissier de justice, à Maître ROCHEREAU, 15 rue Geoffroy Martel - 41100 VENDOME.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

A2630**250**

SELARL Nadège
BEZANNIER-BOUQUET
et Vincent EMONET
Notaires Associés
titulaire d'un Office Notarial
à BLOIS (Loir et Cher)
23, rue de la Vallée Maillard
Immeuble « Le Victoria

INSERTION CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Vincent EMONET , Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à BLOIS (Loir et Cher), 23 rue de la Vallée Maillard-Immeuble «Le Victoria»** , CRPCEN 41005, le 5 novembre 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Henri Jacques Marcel **DRUSSY,** retraité, et Madame Mireille Marie Angélique **VIGNAL**, retraitée, demeurant ensemble à VEUZAIN-SUR-LOIRE (41150) 33 rue de la Monnerie.
Monsieur est né à BLOIS (41000) le 6 décembre 1944,
Madame est née à MONTRICHARD (41400) le 8 janvier 1943.
Mariés à la mairie de BLOIS (41000) le 6 mars 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2629**929**

CERFRANCE VAL DE LOIRE
8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

CLOTURE DE LIQUIDATION

LE PETIT MORTIER

en liquidation,
Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée
Au capital social de 114.000,00 €
Siège social : 2, Le Petit Bouchet
41170CHOUE
850 329 228 RCS BLOIS

Suivant acte sous signature privée du 21/10/2026 à effet au 31/03/2026, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Stéphane DAGUENET, domicilié 2 Le Petit Bouchet 41170 CHOUE, de son mandat de liquidateur, a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation au 31 mars 2026. Le dépôt des actes est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BLOIS. Pour avis. Le Liquidateur

DISSOLUTION PAR TUP

A2630**441**

THOMAS SERVICES

SAS au capital de 7.500 €
Siège social : 4 rue Charles Dodun
41190 HERBAULT
949 635 254 RCS BLOIS

Par décision de l'associée unique du 9 novembre 2026, il a été décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la THOMAS SERVICES à compter de l'expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux.
Cette dissolution entraine la transmission universelle du patrimoine de la société THOMAS SERVICES au profit de la société ETABLISSEMENTS THOMAS, SAS au capital de 7.500 €, dont le siège social est 4 rue Charles Dodun 41190 HERBAULT, immatriculée sous le numéro 921 839 643 RCS BLOIS, associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'oppositions, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Les créanciers peuvent former opposition devant le TC de BLOIS, dans le délai légal de 30 jours à compter de la publication de l'avis au BODACC.

MODIFICATIONS

A2630**212**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

AUZATHOME

Société Civile
au capital de 1500 €
siège social à BLOIS (41000)
80 Rue Croix Boissée
RCS BLOIS N°989.055.520

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire résultant d'un acte reçu par Me ROCHEREAU, notaire associé à VENDOME, le 22 octobre 2026, enregistré au SPFE de BLOIS 1 le 3 novembre 2026 dossier 2026 00026365, référence 4104P01 2026 N 01349
Le siège social a été transféré à AUZAT (09220) 14 Cité de la Vexane à compter du 22 octobre 2026.
L'article «SIEGE» des statuts a été corrélativement modifié.
En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de FOIX

Pour avis et mention
Me Cédric ROCHEREAU

A2629**785**

37 quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

BREWING CARTEL

Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 7 rue des Minimes
Chouzy sur Cisse
41150 VALLOIRE SUR CISSE
908 580 806 RCS BLOIS

Avis de publicité

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2026, il résulte que le capital social a été réduit de 2 000 euros pour être porté à 4 000 euros, par voie d'annulation de 200 actions de 10 euros de nominal. Les statuts ont été modifiés en conséquence : Ancienne mention :
Capital social : 6 000 euros Nouvelle mention :
Capital social : 4 000 euros.
Mention sera faite au RCS de BLOIS.

Pour avis,

A2630**116**

ARCOLE
Avocats au Barreau de Tours
6 rue Dora Maar - B.P. 47257
37072 TOURS

«JECA»

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 RUE DES SERRES
41100 NAVEIL
944707827 RCS BLOIS

Aux termes d'une décision en date du 4 novembre 2026, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. A compter du 4 novembre 2026, le siège social qui était à NAVEIL (41100) 1 rue des Serres, est désormais à VENDOME (41100), ZA des Courtis 10 Rue Nicéphore Niepce.

Pour avis
La gérance

A2630**437**

37 quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

MECA-POMPES

SARL au capital de 100 000 €
Siège social :
8 rue des Terrières
41240 AUTAINVILLE
443 130 950 RCS BLOIS

Réduction de capital

Aux termes de l'AGE en date du 29 septembre 2026, il résulte que le capital social a été réduit de 33 400 € pour être porté à 66 600 €, par voie d'annulation de 1 670 parts sociales de 20 € de nominal. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 100 000 €.
Il est divisé en 5 000 parts sociales de 20 € chacune de valeur nominale
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 66 600 €.
Il est divisé en 3 330 parts sociales de 20 € chacune de valeur nominale.
Mention sera faite au RCS de BLOIS.

Pour avis,

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2630**426**

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 6 novembre 2026, une consultation du public est organisée concernant la demande d'enregistrement formulée par la SAS CVBE E48 pour la création d'une unité de méthanisation au lieu-dit «La Beauvairie» à Savigny-sur-Braye (41). Cette consultation se déroulera du lundi 30 novembre 2026 au jeudi 31 décembre 2026 inclus.
Pendant toute la durée de la consultation :
Le public pourra prendre connaissance du dossier :
- en mairie de Savigny-sur-Braye (41360), située 1 place de la Mairie, où une version papier sera tenue à sa disposition aux jours et heures d'ouverture au public .
- sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher à l'adresse suivante : https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Participation-du-public/Consultations-2026
Les observations pourront être :
- consignées sur le registre ouvert à cet effet et tenu à disposition en mairie de Savigny-sur-Braye (41), aux jours et heures d'ouverture au public
- adressées par courrier au préfet de Loir-et-Cher bureau de l'environnement 1, place de la République - B.P. 80101 - 41001 Blois Cedex
- communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr en précisant en objet «consultation SAS CVBE E48 à Savigny-sur-Braye».
La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'enregistrement assorti de prescriptions.

Renaissance du Loir&Cher — Journal MEMBRE du réseau — ALC RÉGIE — Régie publicitaire du groupe PMSO

2 POSSIBILITÉS
pour publier vos annonces légales dans nos journaux ou sur le web

PLATEFORME ALC RÉGIE
24h/24 - 7j/7 | CB
annoncelegale.alcregie.com

ENVOI PAR MAIL
Une équipe à votre disposition
annonces.legales@alcregie.com

Besoin d'un renseignement ?
05 56 44 72 24

A2630298

Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté à vocation d'activités économiques du «Parc des Châteaux 2» sur le territoire de Saint-Denis-sur-Loire et La Chaussée Saint-Victor : mise à disposition du dossier d'évaluation environnementale du projet au public

1- Objet et contexte de la consultation :
Compétente en matière de développement économique du territoire, la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys a engagé en 2019 les études de faisabilité en vue de l'aménagement d'une future zone d'activités, localisée sur la partie Nord-Est du territoire blésois. Portant sur un périmètre total d'environ 35,1 hectares, ce projet de développement s'étend sur les communes de Saint-Denis-sur-Loire et La Chaussée Saint-Victor, dans le prolongement de la zone d'activités du «Parc des Châteaux». Il s'inscrit dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).
En application de l'article L122-1 du Code de l'environnement, ce projet de création de la ZAC dite du «Parc des Châteaux 2» est soumis à une procédure d'évaluation environnementale.
À ce titre, le projet a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental, qui a été soumise pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Centre-Val de Loire. Par courrier en date du 11 septembre 2026, cette dernière a informé la collectivité de l'absence d'avis émis dans le délai réglementaire imparti.
La Communauté d'agglomération de Blois a également consulté pour avis les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet au regard de ses incidences environnementales notables sur leur territoire.
Conformément aux dispositions des articles L123-2 et L123-19 du Code de l'environnement, les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique, au titre desquels les zones d'aménagement concerté, font l'objet d'une participation du public qui s'effectue par voie électronique.
Cette participation permet de mettre à disposition du public le dossier comprenant notamment l'étude d'impact du projet de ZAC : le public peut ainsi prendre connaissance des éléments portant sur le volet environnemental du projet et formuler ses observations.
Les modalités d'organisation de la participation du public par voie électronique ont été approuvées par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys en date du 2 décembre 2025 et précisées par arrêté du Président d'Agglopolys du 9 novembre 2026 portant ouverture de la participation du public. Elles sont portées à la connaissance du public ci-après, dans les conditions prévues aux articles L123-19 et R123-46-1 du Code de l'environnement.
2- Autorité compétente : La Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (1 rue Honoré de Balzac, 41000 BLOIS) est chargée d'organiser la participation du public par voie électronique, en tant qu'autorité compétente pour la création de la ZAC du «Parc des Châteaux 2».
3- Durée de la participation du public par voie électronique :
La participation du public par voie électronique se déroulera du vendredi 4 décembre 2026 à 9h au vendredi 15 janvier 2027 à 16h, soit pendant 43 jours consécutifs.
4- Documents soumis à la participation du public par voie électronique :
Conformément aux dispositions de l'article L123-19 du Code de l'environnement, le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comporte les pièces suivantes : Le dossier d'étude d'impact environnemental portant sur le projet de création de la ZAC du «Parc des Châteaux 2», et son résumé non technique ; Le courrier d'information relatif à l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Centre-Val de Loire ; Les avis émis sur le projet par les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés, et l'éventuelle réponse de la Communauté d'agglomération de Blois; Le bilan intermédiaire de la concertation organisée préalablement à la création de la ZAC du «Parc des Châteaux 2», approuvé par le Conseil Communautaire du 7 octobre 2025; Le projet de dossier de création de la ZAC du «Parc des Châteaux 2».
5- Déroulement de la participation du public par voie électronique :
Pendant toute la durée de la participation du public, **les documents mentionnés ci-avant pourront être consultés de manière complète, libre et gratuite sur le site internet d'Agglopolys : https://www.agglopolys.fr/parcdeschateaux2**
Un exemplaire papier du dossier sera également tenu à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération situé à l'adresse mentionnée au 2, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 17h, sans interruption, ainsi qu'à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat (2ème étage) située 34 rue de la Villette, 41000 BLOIS, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.
Les documents pourront, en outre, être mis en consultation sur support papier, sur demande présentée dans les conditions définies aux articles L123-19-1, R123-46-1 et D123-46-2 du Code de l'environnement: la demande doit être présentée à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat (34 rue de la Villette, 41000 BLOIS) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation ; les documents seront mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition interviendra au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.
6- Recueil des observations du public :
Pendant toute la durée de la participation du public, le public pourra transmettre ses observations à l'adresse électronique suivante: parcdeschateaux2@agglopolys.fr
Le public pourra également faire part de ses observations par courrier postal adressé àMonsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'Agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 BLOIS. Dans ce cas, le courrier devra parvenir à l'Hôtel d'Agglomération au plus tard à la date de fin de la participation du public, mentionnée au 3.
7- Informations et renseignements :
Tout renseignement ou information complémentaire sur le contenu ou les modalités de la participation du public par voie électronique pourront être obtenus auprès de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat au contact suivant: parcdeschateaux2@agglopolys.fr ou 02.54.56.51.67.
8- Suites :
À l'issue de la participation du public par voie électronique, un bilan sera dressé et soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, préalablement à la décision de création de la ZAC du «Parc des Châteaux 2». Cette dernière ne pourra intervenir qu'après expiration d'un délai minimum de quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation du public.
La synthèse des observations et le bilan de la participation du public par voie électronique seront rendus publics au plus tard à la date de publication de la décision de création de la ZAC et pendant une durée d'au moins trois mois.

Renaissance du Loir&Cher

Vous êtes un particulier ?

PUBLIEZ VOS PETITES ANNONCES CONTACTEZ LE

05 56 44 72 24

Destination Santé

Pourquoi crie-t-on quand on a mal ?

Un coup de marteau sur le doigt, un orteil contre un meuble… et le fameux « Aïe ! » fuse spontanément. Mais ce cri ne sert pas seulement à exprimer la douleur. Selon des travaux menés en 2025 par le Pr Adrian Gonzales, de l'université de Melbourne, vocaliser permettrait aussi d'en atténuer l'intensité. L'hypothèse ? En mobilisant notre attention pour produire un son, nous la détournerions momentanément de la douleur.

Le cri jouerait également un rôle d'alerte pour prévenir notre entourage et appeler à l'aide. Enfin, une étude internationale publiée en 2024 suggère que les sons exprimant la douleur se ressemblent dans les différentes cultures. « Aïe », « ouille » ou « ouch » : finalement, la douleur parlerait presque la même langue partout !

Pneumocoque : après 65 ans, pourquoi faut-il être plus vigilant ?

« Le pneumocoque est une bactérie qui peut être responsable de différentes infections », explique à l'occasion de la journée mondiale de la pneumonie (12 novembre), le Pr Paul Loubet, responsable du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT) du CHU de Nîmes. Il peut aussi être à l'origine d'infections graves. Une pneumonie peut ainsi devenir sévère et nécessiter une hospitalisation. Dans certains cas, l'infection devient même invasive et peut alors provoquer une méningite ou une bactériémie, c'est-à-dire la présence de la bactérie dans le sang. Un constat qui contraste avec la perception du risque : si 81 % des Français savent qu'une infection à pneumocoque peut être grave, seuls 30% pensent pouvoir eux-mêmes être confrontés à ce risque, selon une étude Ipsos pour MSD.

Après 65 ans, les défenses de l'organisme évoluent

Pourquoi cette vigilance doit-elle augmenter avec l'âge ? « Comme on vieillit, notre système immunitaire vieillit lui aussi : c'est ce qu'on appelle l'immunosénescence. Il répond moins bien aux infections et se défend moins efficacement », explique le Pr Loubet. À cette évolution des défenses immunitaires s'ajoute la fréquence plus importante de certaines maladies chroniques. « Plus on avance en âge, plus on a de risques d'avoir des comorbidités, comme une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), une insuffisance cardiaque ou un diabète. Et toutes ces situations peuvent favoriser des infections plus sévères », poursuit-il.

« Les conséquences peuvent alors être importantes : hospitalisation, réanimation, voire décès. Mais l'impact ne s'arrête pas forcément à la sortie de l'hôpital. Chez les personnes âgées, une infection sévère peut entraîner une perte d'autonomie », alerte le Pr Loubet. Le pneumocoque peut également favoriser certaines complications cardiovasculaires. « Après une infection à pneumocoque, il existe un sur-risque d'infarctus du myocarde ou d'accident vasculaire cérébral. »

Après 65 ans, faire de la prévention un réflexe

Pour le spécialiste, « après 65 ans, il est recommandé de faire régulièrement le point avec son médecin sur sa situation personnelle et les facteurs susceptibles d'augmenter le risque de complications. Il est important d'échanger régulièrement avec son médecin sur les questions de prévention et sur les risques liés à son âge », conclut le Pr Loubet.



New Africa- Phovoir

Four à micro-ondes : quels risques pour la santé ?

Le four à micro-ondes suscite encore des inquiétudes. Pourtant, utilisé correctement, il ne présente pas de danger particulier. Les principaux risques concernent surtout les brûlures, les récipients inadaptés et un réchauffage insuffisant.

La cuisson au micro-ondes est-elle cancérigène ?

Non. Les micro-ondes produisent un rayonnement non ionisant qui ne rend pas les aliments radioactifs et n'endommage pas leur ADN. Veillez toutefois à ne pas utiliser un appareil dont la porte ou les joints sont abîmés.

Le micro-ondes détruit-il les nutriments ?

Pas davantage que les autres modes de cuisson. Selon le Conseil européen de l'information sur l'alimentation, il préserve même souvent mieux certaines vitamines grâce à une cuisson rapide nécessitant peu d'eau.

Existe-t-il des risques liés aux récipients ?

Oui. Une température excessive de chauffe peut favoriser la migration de substances chimiques des plastiques vers les aliments. Privilégiez le verre et évitez les emballages non adaptés au micro-ondes.

Peut-on consommer des aliments insuffisamment réchauffés ?

Attention, le chauffage peut être inégal et laisser subsister des bactéries. Mélangez les aliments à mi-cuisson et laissez-les reposer quelques instants avant de les consommer.

Peut-on se brûler ?

C'est l'un des principaux risques. Utilisez un gant pour sortir les plats et vérifiez leur température : un récipient tiède peut contenir des aliments brûlants.

LE 1ER SERVICE DE PRESSE EN LIGNE SPÉCIALISÉ EN SANTÉ GRAND PUBLIC !

RETROUVEZ QUOTIDIENNEMENT LES INFOS SUR :
WWW.DESTINATIONSANTE.COM

destinationsanté
L'information santé au quotidien

En Amérique latine, Léon XIV aux sources de son pontificat

Lors de la première étape de son voyage en Amérique latine, en Uruguay du 6 au 8 novembre, Léon XIV a parlé du peuple, des pauvres et de la mission, les mots d'un continent qui a façonné le pontificat de François.

« Où sont les jeunes du pape ? » Le 6 novembre au soir, à la fin de sa première journée en Uruguay, Léon XIV est sorti saluer ceux qui chantaient sous ses fenêtres, devant la nonciature de Montevideo. *« Plus fort ! »* Puis, rieur : *« Le nonce dit qu'il veut aller dormir, mais vous pouvez chanter aussi longtemps que vous le souhaitez ! »* Le pape chauffeur de salle : à Rome, on le voit rarement ainsi. C'est que Léon XIV est, ici, sur son continent. Depuis l'élection de François, en 2013, c'est d'Amérique latine que vient la façon dont Rome pense l'Église : missionnaire, attentive aux pauvres et aux périphéries. Par ses vingt années péruviennes et par son prédécesseur, Léon XIV en est doublement l'héritier.

Le 7 novembre, il l'a montré à Casavalle, dans le nord de Montevideo, l'un des quartiers les plus pauvres de la capitale, gangrené par le trafic de cocaïne. Sous un ciel gris, une estrade montée sur des échafaudages, une croix de bois, une effigie de la Vierge de Guadalupe, patronne de cette paroisse et de l'Amérique latine. Des familles agitent des drapeaux du Vatican. On entend : *« Leon, mon ami, le quartier est avec toi ! »* Puis la foule entonne *« Iglesia peregrina de Dios »*, le cantique de toutes les paroisses du continent, et le pape chante avec elle. *« Dans l'Église, nous ne nous sentons pas marginalisés, nous sommes en son cœur même »*, lance le curé, Pablo Coimbra. *« Je me sens comme chez moi, cela me rappelle les visites que je faisais (…) en tant que missionnaire »*, répond le pape. Puis il frappe fort : *« Un enfant de ce pays, si riche en ressources, ne devrait pas aller se coucher le ventre vide. »* En Uruguay, près d'un enfant de moins de 6 ans sur trois vit sous le seuil de pauvreté.

Autour de la paroisse, le pape a visité des maisons neuves, auxquelles il s'est dit heureux « d'avoir pu contribuer » grâce à la Papal Foundation, des donateurs catholiques américains : 125.000 dollars (112.000 €) pour quatre logements. L'argent du Nord, la foi du Sud : c'est peut-être aussi cela, le pape des deux Amériques. Pas question pour autant que la charité tienne lieu de politique. Celle de l'Église ne peut *« se substituer aux responsabilités institutionnelles »* de l'État, a rappelé Léon XIV.

On a longtemps appelé l'Uruguay « la Suisse de l'Amérique ». Le petit pays par lequel le pape, à la manière de François, a choisi d'entrer sur le continent reste le plus riche par habitant d'Amérique du Sud. Un Uruguayen sur six vit sous le seuil de pauvreté, moins qu'au Pérou (un sur quatre) ou qu'en Argentine (près d'un sur trois). Mais à Montevideo, les sans-abri sont de plus en plus nombreux. En janvier, le gouvernement a lancé une opération pour les déplacer, au besoin contre leur gré, vers un centre d'accueil… à Casavalle. Là où le pape a encore cité « Fratelli tutti », l'encyclique sociale de François : *« L'inclusion ou l'exclusion de la personne en détresse au bord de la route définit tous les projets économiques, politiques, sociaux et religieux. »*

Ce discours social a une histoire latino-américaine. En



Le pape Léon XIV lors de sa visite à Paysandu, en Uruguay, le 7 novembre.

Daniel Dal Zennaro/EPA/MaxPPP.

1979, à Puebla, au Mexique, les évêques du continent formulaient l'« option préférentielle pour les pauvres ». En 2007, à Aparecida, au Brésil, sous la direction d'un archevêque de Buenos Aires nommé Jorge Bergoglio, ils écrivaient : *« Nous ne pouvons pas rester dans une attente passive, dans nos temples »*, et ils appelaient les catholiques à devenir des « disciples missionnaires ». Léon XIV puise dans cet héritage. À l'université catholique de Montevideo, il cite « Evangelii Gaudium », le texte programme du précédent pontificat, où François cite à treize reprises Aparecida. À Casavalle, il invoque « Dilexi te », son exhortation sur l'amour « préférentiel » de Dieu pour les pauvres.

Au stade Centenario, il demande d'aller vers ceux qui *« ne cherchent rien »*, *« au cœur de leur nuit »*, après avoir invité, le matin à Paysandu, à transmettre la foi *« avec un courage créatif »*. À Florida, sanctuaire marial et berceau de l'indépendance, il lance : *« Uruguay, il faut se mettre en route ! Il faut rentrer à nouveau dans les maisons. »* L'appel vaut pour le continent entier. Car Léon XIV le sait : la matrice se fissure. En vingt-cinq ans, la part des catholiques en Amérique latine est passée de 80 % à moins de 60 %. L'Uruguay, où un tiers des habitants se disent catholiques, le taux le plus bas du continent, n'est pas une exception. C'est l'avant-garde. Au stade, le pape a assuré que l'expérience des catholiques uruguayens *« peut aider leurs frères et sœurs d'autres régions du monde qui commencent à découvrir (…) ce que signifie être une minorité »*. C'est l'Amérique latine de demain, et l'Europe d'aujourd'hui. Rencontré à Montevideo, l'abbé Pierre Amar, qui avait accueilli à Paris une délégation uruguayenne lors du voyage du pape en France, y entend un écho : *« Le temps est venu de dire sereinement qu'on est chrétien, et de ne pas s'excuser de l'être. »* À ces catholiques en minorité, le pape n'a pas demandé de se compter, mais d'oser : se marier, avoir des enfants, répondre à l'appel du sacerdoce. Le 8 novembre, à Florida, lors d'une messe, il s'est tourné vers les pères. Sur un continent où l'ONU recense onze féminicides chaque jour, leurs enfants doivent les voir *« traiter (leurs) épouses avec respect »*, et les *« voir prier »*. Car, a dit le pape, *« un fils apprend beaucoup en voyant que son père peut s'agenouiller devant Dieu sans se sentir moins homme pour autant »*.

Mikael CORRE, envoyé spécial à Montevideo, Paysandu et Florida (Uruguay)

